Nations Unies S/PV.3639



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3639e séance
Mardi 5 mars 1996, à 11 heures
New York

Président :	M. Legwaila	(Botswana)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Mano Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Wlosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall

Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/1996/116)

96-85257 (F)



La séance est ouverte à 11 h 30.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puisque cette séance est la première que tient le Conseil de sécurité au mois de mars, je voudrais rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. Mme Madeleine Korbel Albright, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont elle a assumé la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de février 1996. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil de sécurité en exprimant ma profonde gratitude à l'Ambassadeur Albright pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel elle a dirigé les affaires du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/1996/116)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Burundi, du Congo, de la Norvège, du Rwanda et de la Tunisie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Terence (Burundi) prend place à la table du Conseil; M. Abibi (Congo), M. Aass (Norvège), M. Bakuramutsa (Rwanda) et M. Abdellah (Tunisie) occupent les sièges qui leurs sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi, document S/1996/116.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/162, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1996/110 et S/1996/121, lettres datées des 14 et 19 février 1996, respectivement, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1996/146, lettre datée du 23 février 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Zaïre auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant du Burundi, à qui je donne la parole.

M. Terence (Burundi) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je suis profondément reconnaissant et heureux de l'occasion qui m'est donnée de prendre, au nom de mon gouvernement, la parole au Conseil de sécurité alors que vous en assumez la présidence. Votre participation antérieure aux négociations de paix et votre grande connaissance des questions et des problèmes africains auront certainement une incidence positive sur le débat du Conseil et sur son issue.

J'ai eu affaire plusieurs fois à votre prédécesseur, Mme Albright, même au moment où une question dans laquelle elle était personnellement engagée en était à son point culminant. Je lui sais gré de m'avoir plusieurs fois écouté à propos de la crise du Burundi.

(*L'orateur poursuit en espagnol — interprétation*)

Je ne saurais manquer de remercier S. E. l'Ambassadeur Juan Somavía, coordonnateur du caucus des pays non alignés le mois dernier, pour l'efficacité, la coordination et la disponibilité dont j'ai moi-même bénéficié et qui consti-

tuent la base du projet de résolution dont le Conseil de sécurité est aujourd'hui saisi.

(*L'orateur reprend en anglais — interprétation*)

De même, je remercie le représentant de l'Égypte et sa délégation, qui ont succédé à la délégation du Chili pour coordonner les activités du caucus des non-alignés concernant le Burundi.

(*L'orateur poursuit en français*)

Un procès d'intention offensant pour le Gouvernement et le peuple burundais a été à la base des négociations successives auxquelles vous avez été engagé, Monsieur le Président.

À la faveur d'une cascade de rapports extrêmement pessimistes, un ouragan politico-médiatique embrassant les quatre coins du globe s'est déchaîné sur le Burundi au cours des dernières semaines.

Dans son rapport S/1996/116 du 15 février dernier, le Secrétaire général privilégie une force militaire multinationale destinée à fondre sur le Burundi au moindre prétexte comme un vautour sur sa proie. Cette proposition extrême serait dictée par le souci de prémunir le Burundi contre un génocide sur le modèle rwandais. Selon les prophètes de cette éventualité, la réédition du génocide au Burundi serait une quasi-certitude en vertu de son environnement géographique commun au Rwanda et des similitudes ethniques, culturelles et sociales entre les deux pays. Ainsi, l'importation des tragédies survenues au Rwanda en 1994 serait incontournable dans le pays voisin. Cet amalgame automatisé constitue pour le peuple burundais un procès d'intention offensant à maints égards. Quelques réalités des plus saillantes illustrent à quel point cette globalisation est forcée.

En réalité, le génocide au Rwanda s'est étalé sur trois décennies. Il surgissait et rejaillissait avec plus ou moins d'intensité suivant les périodes et les maîtres à bord. Son premier détonateur a explosé en 1959 pour atteindre son point culminant en 1994. Au lendemain de son premier éclatement, en 1961, loin de succomber au traquenard rwandais, se soulevant comme un seul homme, le peuple burundais édifiait le monde par son ralliement global autour d'un même idéal, l'unité nationale, et autour d'un même leader, le Prince Rwagasore.

Tout au long de l'existence des deux Républiques rwandaises antérieures, des efforts persistants visant à convertir le Burundi à un apartheid sui generis se sont révélés être des coups d'épée dans l'eau, malgré quelques tentatives périodiques par quelques groupes suivistes au Burundi mais toujours acculés à l'échec par la coalition du peuple contre eux.

En 1993-1994, tous les organes politiques du Rwanda, les uns institutionnels comme le gouvernement, son armée et son parti, les autres conjoncturels comme ses milices enragées, jouaient leur va tout.

Les médias du Rwanda tant écrits que parlés, relayés par des tracts, déversaient leur venin dans le ciel burundais, à la faveur de l'assassinat de notre cher Président, pour déchaîner une communauté nationale contre une autre. Les moyens démoniaques et surabondants utilisés réussirent à ameuter quelques groupes contaminés contre le peuple innocent. La folie meurtrière emporta plusieurs dizaines de vies humaines, tant hutues que tutsies. Son évolution fut brisée grâce à la répugnance viscérale du peuple burundais dans sa quasi-totalité à la doctrine nazie et grâce à l'organisation, à la bravoure et au patriotisme des forces de sécurité.

En dépit des failles imputables à quelques velléitaires burundais en mal de survie politique même sur la ruine de leur pays, le peuple et l'armée burundais se sont illustrés par leur imperméabilité exemplaire aux enseignements du Rwanda. Déjà aguerri et épidermiquement allergique aux incitations au génocide par les régimes précédents du Rwanda, le peuple burundais, son gouvernement et son armée sont plus que jamais sensibilisés jusqu'à la moelle à la suprême nécessité de s'imperméabiliser davantage contre un modèle ignominieux et de le répugner. Il est donc choquant de leur prêter une intention quelconque ou un penchant quelconque à calquer l'avenir national sur le passé rwandais. Sa personnalité, son identité et son honneur interdisent au Burundi d'être plagiaire du fléau.

Pour en venir à la coalition du Gouvernement et de l'armée pour la sécurité du peuple, en prophétisant la catastrophe aux dimensions d'un génocide, bien des milieux oublient que le Gouvernement et l'Armée nationale sont coalisés pour rétablir la paix et la sécurité. Trois phénomènes nouveaux fondent l'espoir que la dynamique de la paix est irréversible, même dans l'hypothèse de rebondissements éventuels.

Premièrement, s'agissant du renforcement de la solidarité gouvernementale, tout au début de cette année, triomphant par un saut salutaire de certaines pesanteurs ayant antérieurement hypothéqué l'oeuvre commune, les membres du Gouvernement issus des 12 partis politiques signataires

de la Convention de gouvernement, se sont accordés sur les stratégies à déployer pour restaurer la paix. Joignant l'action à la volonté, sous la houlette du chef de l'État et du Premier Ministre, les ministres, les leaders politiques, les membres de l'Assemblée nationale, les cadres et fonctionnaires de l'État rivalisent de zèle à travers toute la République. Dans cette croisade tous azimuts, un message uniformisé est diffusé durant les réunions publiques et consiste à rallier les trois acteurs principaux à une union tripartite sacrée, à savoir la population, l'Armée nationale et l'Administration publique. Cette trilogie a pour consigne commune une alliance aussi indéfectible qu'agissante contre l'ennemi réel de la patrie, à savoir tout terroriste armé ou tout fanatique de la violence. Dans un délai de quelques semaines, la campagne de mobilisation pour la paix s'était déjà soldée de «résultats très encourageants», comme l'a attesté le Gouvernement à l'issue de sa réunion extraordinaire consacrée à l'évaluation de la sécurité générale, le 7 février dernier, et comme l'a confirmé le message du chef du Gouvernement au Conseil de sécurité le 18 du même mois.

Deuxièmement, en ce qui concerne le ralliement de la population à l'oeuvre de la paix, un phénomène nouveau et fort salutaire a récemment émergé aussi de la population. Première victime des bandes armées qui s'acharnaient à la terroriser et à la spolier, la population a secoué sa torpeur pour se rallier massivement à l'oeuvre de la paix. Ayant identifié leur vrai ennemi et résistant vaillamment aux incitations à leur autodestruction, les paysans, issus de toutes les composantes nationales, assurent leur propre défense dans les quelques parties du pays où les terroristes osent encore s'aventurer.

S'alliant de bonne foi, par ignorance ou par complicité, avec les groupes rebelles qui ont intoxiqué l'opinion internationale, divers milieux diplomatiques et médiatiques accréditent la diabolisation de l'armée burundaise. Or, le corps militaire mérite un tout autre traitement que la litanie diffamatoire propagée à son encontre par les bandes armées, auxquelles il inspire la panique. Témoin direct et privilégié de son code de conduite et soucieux de lui rendre un vibrant hommage hautement mérité, son chef suprême, en la personne du Président de la République, lors de sa conférence de presse du 16 février 1996, a qualifié l'Armée burundaise de

> «l'institution la plus positive de toute la société durant cette crise».

Le constat élogieux dressé par le Président de la République à l'égard des forces de sécurité est confirmé par la population elle-même. N'en déplaise à ses détracteurs impénitents, la réalité est que l'armée burundaise est à présent le plus puissant catalyseur des institutions démocratiques.

Troisièmement, s'agissant de l'alliance naissante entre la population et l'armée, la population, jalousement attachée à sa sécurité, n'hésite pas à braver les fauteurs de troubles, à les traquer et à les matraquer. Bénéficiaires et témoins directs du dévouement patriotique de l'armée envers eux, les citoyens s'associent à elle dans le combat contre les terroristes en les affrontant et en confisquant leurs armes. Grâce à la confiance que leur inspire l'armée et à cette éclatante réalité qui leur sert de bouclier sûr et puissant, les paysans se sentant menacés se mobilisent contre les assaillants dans l'attente de l'arrivée des forces de sécurité ou s'empressent avec spontanéité d'accourir vers elle. Une alliance sacrée se développe ainsi entre la population et l'Armée nationale.

Passant maintenant aux conséquences néfastes du spectre de l'intervention militaire, dans la lettre que j'ai transmise au nom de mon gouvernement au Président du Conseil de sécurité, le 18 janvier 1996, j'ai mis en relief «la guerre des nerfs» déclarée au Burundi par l'agitation chronique du spectre de l'intervention militaire. L'allergie du Gouvernement burundais à cette option n'est aucunement commandée par l'impuissance de son armée à y faire face. L'armée burundaise est parfaitement préparée à s'affronter avec tout corps expéditionnaire, quelle que soit son étiquette humanitaire ou militaire.

Elle est même en mesure d'accroître sa capacité de défense et de riposte en ressources aussi bien humaines que matérielles. D'autres motifs au contraire poussent le Gouvernement à militer non seulement contre des troupes étrangères mais aussi contre toute référence à cette éventualité.

Premièrement, au moment où la campagne de mobilisation pour la paix bat son plein et qu'elle est pilotée par le Gouvernement et tous les organes politiques du pays, rien ne saurait être plus nuisible que la polarisation sur des options militaristes. Bien que nul prétexte ne justifie de telles solutions, même au point culminant de la crise, elles s'avèrent encore plus dommageables durant cette période où tous les indices concourent à certifier que la marche forcée vers la paix est une réalité. Compte tenu de cette évolution, ô combien positive aux dires de tous les témoins, c'est tout à l'honneur du Conseil de sécurité et du Secrétaire général non seulement d'accompagner son processus, mais de lui assurer un succès éclatant par des moyens diplomatiques, politiques et financiers.

Dans sa totalité, le Conseil de sécurité accorde son appui à la Convention de gouvernement et au gouvernement qui en est issu. Les diverses déclarations antérieurement publiées par le Conseil de sécurité et sa récente résolution 1040 (1996) du 29 janvier dernier illustrent avec éclat son souci constant de soutenir les institutions burundaises, fondées sur la Convention de gouvernement. Maintes fois, le Secrétaire général a insisté sur l'évidente nécessité de prêter au gouvernement de coalition tout le concours requis et de sauvegarder la Convention de gouvernement à tout prix. Les positions et du Conseil de sécurité et du Secrétaire général cadraient parfaitement avec les impératifs sociopolitiques prévalant actuellement au Burundi. Il y a gros à parier que des solutions militaires exposeraient le Gouvernement à tous les dangers et que la Convention de gouvernement serait sérieusement menacée sinon fatalement compromise.

Parmi les conséquences fâcheuses qu'entraînerait toute option militaire, force nous est de pronostiquer que le Gouvernement et le pays seraient livrés en pâture. D'une part, les bandes armées déjà en déroute et en passe d'extinction s'évertueraient à faire monter les enchères dans l'illusion que la détérioration de la situation forcerait les contingents militaires en réserve à débarquer au Burundi. D'autre part, certains aspirants au pouvoir, qui se recrutent au sein tant de la majorité présidentielle que de l'opposition, bondiraient sur la précieuse aubaine pour assener des coups au Gouvernement taxé de complicité avec les partisans de l'interventionnisme militaire. Constamment traumatisées par des menaces chroniques d'expéditions militaires depuis presque deux ans et demi, la population et la classe politique burundaises seraient exacerbées par la mise sur pied d'une armée étrangère en réserve et destinée à intervenir au Burundi.

La Charte de l'ONU serait notoirement violée, puisque l'alinéa 7 de son Article 2 lui interdit de porter atteinte à la souveraineté nationale de ses États Membres. Dans le cas d'espèce, la force militaire multinationale tant exaltée et drapée dans un manteau humanitaire équivaudrait à un affront à l'État burundais. Dans l'hypothèse tant dramatisée d'une catastrophe, c'est au Gouvernement burundais et à son armée qu'il appartiendrait de juger de l'opportunité de recourir aux secours humanitaires.

Certains parmi les acteurs principaux au sein des Nations Unies justifient leur option déclarée pour un corps expéditionnaire au Burundi par la nécessité de se blanchir devant la communauté internationale. Selon cet expédient et ce raisonnement, il serait superflu de démontrer qu'il importe au plus haut degré, et à notre gouvernement et à notre armée de se blinder eux aussi contre la fureur et les foudres qu'ils s'attireraient tant du peuple que des milieux politiques dans l'éventualité d'une aventure militaire, même simplement lointaine ou hypothétique. Au demeurant, dans le cas d'un suicide national, c'est aux Burundais eux-mêmes que serait reproché un tel opprobre, car c'est à eux qu'il incombe au premier chef et en dernier ressort d'assumer leur propre destin.

Toute option militaire entraînerait le blocage sinon la condamnation des différentes missions de médiation, celles du Secrétaire général et de son Représentant spécial, de l'OUA, de l'Union européenne, du prestigieux groupe Nyerere-Carter, et l'importance toute spéciale que mon gouvernement attache au rôle de ces anciens chefs d'État est publiquement illustrée par mon ardent plaidoyer pour la mention expresse du *Carter Center* dans la résolution sur le Burundi. Je suis fort obligé au Conseil de sécurité d'avoir accédé à mes appels répétés à ce sujet.

S'agissant de l'antagonisme bipolaire entre tout contingent onusien et l'armée burundaise, il faut savoir que toute décision politique de portée historique et aux dimensions internationales exige que l'on scrute, au préalable, ses conséquences les plus graves. En exaltant la constitution d'une force militaire multinationale, on perd de vue qu'elle provoquerait un état d'alerte permanent entre elle et le Burundi. Il en résulterait en fait «une guerre froide en miniature», mais à l'instar de celle qui opposait les anciens blocs idéologiques. Exaspérés par la psychose de peur qu'ils s'inspireraient réciproquement, l'Est et l'Ouest se soupçonnaient et s'épiaient mutuellement, l'un s'apprêtait constamment à riposter mortellement contre l'autre et vice versa. Étant donné qu'un homme averti en vaut deux, toute machination ouverte ou camouflée, officialisée ou sournoisement concoctée dans des bureaux de l'ONU ou ourdie dans des capitales étrangères, forcera le Burundi et son armée à élaborer des plans parallèles, à réviser, voire à renforcer son arsenal et ses effectifs militaires et, bien entendu, à conclure des alliances avérées salutaires pour parer à toute éventualité. Dans de telles conditions, un antagonisme bipolaire serait entretenu en permanence, des fois même attisé, suivant les révélations de leur espionnage dans les deux directions entre le contingent onusien basé à l'étranger et l'armée burundaise opérant sur son territoire national.

En ce qui concerne la coalition nationale contre l'exaltation militaire, le rapport du Secrétaire général laisse entendre que l'armée burundaise serait divisée en deux camps, dont l'un influencé par des extrémistes tutsis, serait le seul à vouer une hostilité totale aux troupes onusiennes, et dont l'autre, composé de modérés, s'apprêterait à les

accueillir. En réalité, prêter à une partie quelconque de l'armée l'intention non seulement de consentir mais même de subir une présence militaire étrangère sur le sol burundais revient à soutenir que le ciel et la terre ont inversé leur position, donc que le ciel est désormais situé à la place de la terre et la terre à la place du ciel. Du ministre de la défense en passant par les chefs des états-majors généraux de l'armée et de la gendarmerie jusqu'aux toutes dernières recrues, tout le corps militaire témoigne une aversion littéralement épidermique à toute expédition extérieure au Burundi.

L'écho militaire est quasi unanimement répercuté par la société civile. Les manifestations massives organisées la semaine dernière à Bujumbura à titre de vibrant hommage et d'infinie gratitude à tous les honorables membres du Conseil de sécurité pour leur réalisme, qui leur a dicté les mesures contenues dans ce projet de résolution, cadrent avec les réalités nationales, les déclarations solennelles de protestation énergique contre la proposition du Secrétaire général formulées par les multiples formations politiques et les diverses organisations de la société civile, notamment les ligues des droits de l'homme et les opérateurs économiques, et les messages d'autres citoyens burundais fusant de toutes parts dans le pays ou à l'étranger, constituent la preuve la plus retentissante que, dans sa quasi-totalité, le peuple burundais répugne, en dehors de tout compromis, à toute solution militaire à la problématique nationale.

Pour terminer, je parlerai de l'ONU en tant que source du salut mondial durant le troisième millénaire. Le rapport (S/1996/116) du Secrétaire général du 15 février dernier est quasi exclusivement polarisé sur l'option militaire, avec bien entendu la réédition — je dis bien la réédition — des autres alternatives déjà consignées dans les déclarations présidentielles ou dans les résolutions antérieurement adoptées par le Conseil de sécurité. Au moment où l'humanité chemine inexorablement vers la fin du présent siècle et vers le seuil du prochain millénaire, n'est-il pas hautement impératif que la propension et l'aptitude de la communauté internationale à régler tous les conflits par des exploits pacifiques prévalent sur le penchant à y remédier par les armes? Mieux, ne serait-il pas envisageable pour nos générations futures de créer un monde nouveau, une race humaine plus parfaite et plus portée à la paix par la paix qu'à la paix par l'épée?

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Burundi des paroles aimables qu'il m'a adressées.

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant du Nigéria dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Egunsola (Nigéria) occupe la place qui lui est réservée sur le côté de la salle du Conseil.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne; les pays suivants s'associent également à cette déclaration : Pologne, Chypre, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Roumanie et Slovaquie.

Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Vos compétences, votre expérience, votre clairvoyance et votre intelligence nous garantissent mieux que tout un mois très fructueux. En même temps, je tiens à remercier le Représentant permanent des États-Unis, l'Ambassadeur Albright, de la façon hautement professionnelle, dévouée et perspicace dont elle a dirigé les travaux du Conseil au mois de février.

Lors d'une séance officielle du Conseil de sécurité le 29 janvier 1996, l'Union européenne a clairement exprimé ses vues sur la situation qui règne au Burundi et sur les moyens permettant de désamorcer les tensions et de relancer le dialogue politique actuellement dans l'impasse. La déclaration officielle faite à cette occasion exprimait un appui total aux efforts déployés par l'ONU et les organisations régionales intéressées, en particulier l'Organisation de l'unité africaine. L'Union européenne a fait également remarquer que seule une solution politique pourrait mettre fin à la crise de façon permanente. La déclaration a émis l'espoir de voir renaître l'esprit de réconciliation au Burundi. Une autre catastrophe humanitaire potentielle dans la région ne pourra être évitée que si toutes les parties intéressées comprennent qu'il n'y a pas de solution viable en dehors du dialogue. L'option de la guerre et de la violence doit être rejetée, et nous devons tous oeuvrer dans ce sens.

Au cours du mois dernier, un certain nombre de faits nouveaux ont eu lieu qui, à notre avis, peuvent largement contribuer à la recherche d'une paix et d'une stabilité

renouvelées. La situation qui règne dans le pays semble s'être sensiblement améliorée, grâce à l'existence d'une plus grande cohésion au sein du Gouvernement. La ferme volonté de la communauté internationale de faire face à la situation et de la maintenir constamment à l'examen a également eu une influence sur la situation politique au Burundi.

L'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et l'Union européenne ont mobilisé leurs efforts et travaillent en collaboration étroite. C'est un facteur essentiel. Une fois de plus nous tenons à dire que nous avons confiance dans la capacité du Secrétaire général et des personnalités éminentes, en particulier l'ancien Président Nyerere de la Tanzanie, à encourager l'établissement d'un climat de confiance entre les parties. L'Envoyé spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, M. Aldo Ajello, leur apportera son plein appui. M. Ajello restera en contact étroit avec les gouvernements des pays de la région afin d'éviter un chevauchement des initiatives.

Pour les raisons que j'ai mentionnées, nous croyons que le projet de résolution sur lequel le Conseil de sécurité doit se prononcer aujourd'hui contient tous les éléments nécessaires, à ce stade, pour appuyer les progrès que nous avons constatés sur la voie du dialogue, qui devrait être renforcé et élargi. Le projet de résolution avertit également clairement lorsqu'il avertit les parties que la communauté internationale pourrait être contrainte de changer d'attitude en cas d'actes de violence et de tentatives de déstabilisation.

Nous croyons qu'il convient d'encourager le Secrétaire général à poursuivre des consultations en vue de l'adoption de nouvelles mesures destinées à appuyer une concertation générale et à répondre aux explosions de violence importantes et à une détérioration sérieuse de la situation, si, malheureusement, cela venait à se produire.

L'appui politique est important, de même que la volonté de la communauté internationale d'assister concrètement le Gouvernement burundais à mettre au point des programmes en faveur du relèvement du pays. L'Union européenne est le plus grand donateur au Burundi. L'Union et ses États membres contribuent déjà dans les domaines essentiels de l'assistance humanitaire et en matière de droits de l'homme, ainsi que de l'assistance au système judiciaire et à la police. La volonté de l'Union européenne de fournir cette assistance si nécessaire dépendra néanmoins, dans une grande mesure, de la volonté du Gouvernement de poursuivre ses efforts en faveur du dialogue et de la réconciliation.

Je terminerai en exprimant notre grande satisfaction de voir que le projet de résolution contient une ferme référence à la nécessité d'intensifier les préparatifs en vue de la convocation d'une conférence régionale pour la paix, la sécurité et le développement dans la région. Nous comprenons que la conférence doit être préparée avec soin et que certaines incertitudes doivent encore être surmontées. Pourtant, nous sommes fortement convaincus qu'une telle conférence peut offrir une occasion importante d'examiner, dans une perspective plus large, les questions relatives à la stabilité politique et économique; les questions humanitaires ainsi que celles de la paix et de la sécurité dans la région.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, d'emblée, de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence pour le mois de mars. Je voudrais également dire combien nous sommes certains que votre vaste expérience diplomatique et votre sagesse bien connue vous permettront de vous acquitter pleinement des responsabilités de la présidence. J'ai également plaisir à vous assurer que la délégation égyptienne est disposée à coopérer sans réserve avec vous ce mois-ci.

Je voudrais également dire notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Madeleine Albright et à la délégation américaine pour l'excellente manière dont ils se sont acquittés de leurs fonctions pendant le mois de février.

L'examen par le Conseil de sécurité, aujourd'hui, de la situation au Burundi, pour la deuxième fois en l'espace de cinq semaines, témoigne à l'évidence de la détermination de la communauté internationale de suivre de près l'évolution de la situation dans ce pays africain frère, qui a en commun avec nous ce grand fleuve qu'est le Nil.

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi reflète bien les efforts sincères déployés depuis que le Conseil de sécurité a adopté, le 29 janvier de cette année, sa résolution 1040 (1996), en premier lieu pour réaliser la réconciliation nationale et la stabilité au Burundi en plaçant la présidence entre les mains des forces de la modération et de la tolérance plutôt qu'entre celles des partisans de l'extrémisme, du fanatisme et de la haine, et ensuite pour entamer un débat national qui doit englober toutes les parties et compléter l'Accord consacrant une Convention de gouvernement signée le 10 septembre 1994, qui prévoyait un partage du pouvoir.

Nous soulignons ici une fois encore la responsabilité qui incombe au peuple burundais de normaliser la situation dans son propre pays. À cet égard, je voudrais renvoyer à la déclaration que vient de faire à l'instant le Représentant permanent du Burundi, dans laquelle il a souligné l'attachement de son gouvernement à la normalisation.

Le rapport du Secrétaire général comprend un examen objectif et complet ainsi qu'une analyse exacte des causes et de l'importance de la tension politique qui règne au Burundi depuis deux mois, à la suite des tentatives faites par certaines forces extrémistes de faire pression sur le chef de l'État et de le déposer. Ces tentatives ont bien failli faire basculer la stabilité dans le pays.

Sur le plan humanitaire, il n'y a certainement pas eu d'amélioration, d'autant plus que le Comité international de la Croix-Rouge et nombre d'autres organismes humanitaires internationaux ont interrompu leurs activités suite à des attaques contre leur personnel et leur siège local. Cela a incité le Secrétaire général à envoyer au Burundi le Haut Commissaire pour les réfugiés, Mme Ogata, et à dépêcher une équipe technique à Bujumbura pour se consulter avec le Gouvernement sur les moyens de protéger le personnel expatrié et d'assurer sa sécurité.

La première visite effectuée par le Président Nyerere au début de cette année n'a pas produit de résultats positifs en termes de dialogue, et aucun progrès important n'a été réalisé dans la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence des chefs d'État des Grands Lacs tenue au Caire, organisée par le Centre Carter le 29 novembre 1995. Bref, la situation au Burundi correspondait à ce qu'a dit le Président du Burundi lui-même, le 2 janvier de cette année : le pays était sur le point de s'effondrer.

Pour éviter une explosion et endiguer la crise, en évitant ainsi une tragédie humanitaire comparable à celle du Rwanda, le Secrétaire général nous a donné dans son rapport un certain nombre d'options préventives. Ces options n'étaient certainement pas exclues par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1040 (1996), dans laquelle le Conseil a souligné la nécessité d'entamer un débat national sérieux englobant toutes les forces politiques, y compris les forces extrémistes, en tant que seul moyen de résoudre la crise actuelle. En effet, l'Égypte appuie cette approche nouvelle proposée par le Secrétaire général, qui combine la diplomatie préventive et des mesures préemptives tout en faisant pression sur toutes les parties intéressées en vue de les amener à des positions plus accommodantes.

Dans ce contexte, l'Égypte exprime son appui à tout effort humanitaire visant à aider le peuple burundais au cas où la situation humanitaire se détériorerait davantage.

La délégation égyptienne a suivi avec un vif intérêt les efforts déployés ces derniers temps aux niveaux international et régional pour surveiller la situation au Burundi, en particulier, et dans la région des Grands Lacs, en général. Le plus important parmi ces efforts a été la soixante-troisième session du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine et la réunion d'Addis-Abeba, tenue le 29 février pour suivre les résultats de la réunion de Bujumbura, à laquelle assistaient non seulement l'ex-Président Nyerere mais également bon nombre d'organisations internationales et régionales, et où 20 pays africains environ étaient également représentés.

Nous avons noté avec plaisir que l'ex-Président Nyerere, avec l'appui international, se propose de jouer un rôle plus actif et de servir de coordonnateur et d'interlocuteur privilégié dans les efforts déployés par toutes ces organisations. Nous espérons que les forces politiques au Burundi répondront de façon positive aux propositions de l'ex-Président Nyerere pour désamorcer la crise et préparer une conférence régionale pour la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Nous espérons également que la réunion, qui doit se tenir en Tunisie plus tard ce mois-ci sous les auspices du Centre Carter, sera une réunion préparatoire en vue de cette conférence régionale.

L'Organisation de l'unité africaine a joué un rôle important au Burundi depuis 1993 en prônant la modération, la tolérance, la coexistence pacifique et l'édification de la confiance. Elle a joué un rôle pionnier, malgré ses maigres ressources, en intervenant rapidement pour tenter d'empêcher que la situation se détériore davantage au Burundi. Elle a envoyé une mission d'observateurs à des fins politiques et militaires. À l'heure actuelle, les observateurs militaires fournissent une protection aux fonctionnaires de la Commission internationale d'enquête. Même si initialement ce rôle n'a pas bien été accueilli par certaines parties au Burundi, et malgré le fait qu'elle n'a reçu aucun appui politique ou matériel de la part d'autres organisations internationales, elle est devenue aujourd'hui un des principaux axes de développement, réaffirmant l'importance de l'appui des organisations régionales pour endiguer les crises et les conflits au titre du Chapitre VIII de la Charte.

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi reflète l'équilibre nécessaire pour faire face à la situation qui règne au Burundi. Il insiste sur la nécessité d'appuyer le dialogue

national et de faire en sorte qu'il aboutisse. Il appelle en outre la communauté internationale à rester prête à faire face à tout incident négatif susceptible d'entraîner une détérioration de la situation et une recrudescence de la violence.

La délégation de l'Égypte votera pour le projet de résolution, car elle est convaincue de la nécessité indéniable de faire aboutir les efforts entrepris pour ramener la stabilité et la sécurité au Burundi, en particulier, et dans la région des Grands Lacs, en général, et pour mettre fin à la crise actuelle, laquelle fait obstacle au progrès économique et social auquel tous les pays de la région aspirent.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Gomersall (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, de vous féliciter brièvement de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois et de dire que c'est toujours un plaisir de travailler sous votre direction.

Nous tenons aussi à remercier l'Ambassadeur Albright et la délégation des États-Unis pour leur direction claire et ferme des délibérations du Conseil pendant le mois de février.

C'est avec préoccupation que le Gouvernement britannique continue de suivre la situation au Burundi, et nous voterons pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui. Je souhaite rendre hommage au caucus du Mouvement non aligné pour le travail qu'il a accompli afin de soumettre le projet de résolution au Conseil pour examen.

Le projet de résolution se concentre — à juste titre, pensons-nous — sur la diplomatie préventive afin de soutenir les efforts tendant à trouver une solution politique durable, et il encourage la communauté internationale à épauler ces efforts à l'appui d'un progrès politique continu.

Le message que le projet de résolution envoie aux dirigeants du Burundi, à l'intérieur comme en dehors du Gouvernement, est on ne peut plus clair. Nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de recourir à la violence et de s'engager sérieusement dans un dialogue politique. Nous sommes prêts à appuyer un dialogue de l'extérieur et à fournir une aide internationale de nature politique, préventive et matérielle à l'appui des progrès qu'ils s'efforcent de réaliser. L'initiative et la responsabilité en incombent au Gouvernement burundais lui-même.

Des signes encourageants se sont manifestés depuis l'adoption par le Conseil, en janvier de cette année, de la résolution 1040 (1996). Cette évolution positive mérite d'être reconnue, en raison des éléments fondamentaux qu'elle fournit à tout progrès politique. Il est manifeste, par exemple, que la tension a diminué, grâce en grande partie à la récente campagne de pacification du Gouvernement burundais. Nous sommes heureux aussi qu'une date ait été fixée pour le débat national. Les parties au Burundi doivent aujourd'hui tirer profit de cette évolution relativement positive et entamer un processus de dialogue politique authentique à l'appui des principes de la Convention de gouvernement.

Même si c'est aux dirigeants burundais qu'incombe en fin de compte la responsabilité de ramener l'espoir et la stabilité dans leur pays, ce projet de résolution traite des nombreuses manières dont la communauté internationale peut les y aider. Il encourage l'assistance et le savoir-faire internationaux à l'appui d'un dialogue politique continu. Dans ce contexte, nous appuyons vigoureusement les efforts collectifs des anciens Présidents Nyerere et Traoré, du Représentant spécial du Secrétaire général au Burundi, de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Union européenne et des éminents leaders régionaux désignés par la Conférence du Caire des chefs d'État de la région des Grands Lacs. Tous les protagonistes ont leur rôle à jouer et il importe qu'au fur et à mesure qu'ils accomplissent leur tâche que leurs efforts soient convenablement coordonnés, processus dont nous sommes heureux de voir qu'il a déjà commencé avec leur réunion à Addis-Abeba le 29 février.

Le projet de résolution prévoit aussi des formes d'assistance plus concrètes. Il envisage la possibilité d'installer une station de radio des Nations Unies pour promouvoir la réconciliation et le dialogue. De façon plus générale, il réclame que des plans continuent d'être élaborés en prévision de nouvelles mesures à l'appui d'une concertation générale. À notre avis, cela devrait comprendre la possibilité d'une présence internationale pour étayer le processus politique.

La situation au Burundi reste explosive. Le rapport du Secrétaire général brosse un tableau inquiétant des souffrances pouvant découler de ce que les parties au Burundi ne tirent pas profit des modestes progrès obtenus. Nous savons que le Burundi ne se débarrassera pas aisément ni rapidement de l'extrémisme et de la violence politique. Nous, comme le Conseil, restons donc prêts à envisager de nou-

velles mesures à l'encontre de ceux qui rejettent cette démarche et choisissent la violence pour arriver à leurs fins. Nous appuyons sans réserve l'appel contenu dans le projet de résolution afin que l'on continue à élaborer des plans en prévision d'une réponse humanitaire rapide en cas d'explosion de violence ou de détérioration grave de la situation humanitaire au Burundi.

Nous pensons que l'attention internationale doit continuer à se concentrer sur le Burundi et que le Conseil doit continuer à suivre de très près l'évolution de la situation. Le peuple du Burundi et la région dans son ensemble ont beaucoup à gagner d'un effort majeur et concerté pour faire progresser le dialogue politique. Les moyens existent; ce qu'il faut, c'est la volonté de les utiliser. Nous espérons que la voix du Conseil et celle de la communauté internationale telles qu'elles s'expriment au cours de la séance d'aujourd'hui seront entendues par ceux qui tiennent l'avenir du Burundi entre leurs mains.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et de vous assurer de l'entière coopération de ma délégation. Ma délégation est certaine que vos talents avérés de leader et de diplomate permettront au Conseil de s'acquitter efficacement et diligemment de ses tâches.

J'aimerais aussi féliciter l'Ambassadeur Albright, Représentant permanent des États-Unis, pour l'excellente façon dont elle a présidé les travaux du Conseil au mois de février.

La délégation indonésienne tient également à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général, qui s'efforce de tenir le Conseil au courant de la situation instable et incertaine qui règne au Burundi. La lettre qu'il a adressée au Conseil le 3 janvier 1996 (S/1996/8) et son dernier rapport en date du 15 février 1996 (S/1996/116) montrent à l'évidence que des mesures doivent rapidement être prises pour empêcher que la situation n'empire dans ce pays dévasté.

La délégation indonésienne est heureuse de constater que depuis quelque temps la situation au Burundi semble se stabiliser. Nous nous félicitons en particulier qu'il y ait une meilleure coordination entre le Président et le Premier Ministre pour ce qui est de promouvoir la paix, ainsi qu'il ressort de la troisième campagne gouvernementale pour le rétablissement de la paix. En outre, ma délégation trouve encourageant le fait que l'appel des extrémistes en vue d'une opération «ville morte» se soit vu opposer la résistance de l'ensemble de la population.

Toutefois, la possibilité d'une escalade de la tragédie et d'indicibles souffrances humaines demeure du fait que peu de progrès a été fait sur la voie de l'instauration d'un large dialogue politique entre les parties au conflit. La situation exige par conséquent que l'on prenne rapidement des mesures si l'on veut que le Burundi cesse d'être au bord de la catastrophe, laquelle pourrait bien signifier une violence ethnique répandue, voire le génocide. Ma délégation estime que tout nouveau délai ou toute nouvelle hésitation ne pourront qu'avoir de graves conséquences pour le Burundi et répandre l'instabilité dans toute la région des Grands Lacs. Ma délégation se félicite à cet égard de la récente prolifération d'initiatives de paix régionales et internationales, et plus particulièrement des efforts des anciens Présidents Nyerere et Carter.

La délégation indonésienne est consciente de l'énormité de la tâche et des problèmes auxquels le Gouvernement du Burundi est confronté pour mettre en oeuvre, avec l'aide de la communauté internationale, les mesures visant à promouvoir un climat de stabilité et de confiance. Un tel climat encouragerait l'amorce d'un dialogue et l'esprit de compromis au Burundi.

Ma délégation constate que le rapport du Secrétaire général brosse un sombre tableau de la situation interne au Burundi. Les divergences idéologiques, les positions extrémistes, le déracinement de la population et la détérioration des conditions humanitaires rendent la situation explosive. Néanmoins, nous sommes convaincus que le projet de résolution à l'examen contient tout un train de mesures importantes pour promouvoir la réconciliation et le dialogue nationaux. Nous pensons en outre que l'ensemble de ces mesures peut favoriser la création d'un climat susceptible de tempérer les profondes divergences entre les parties et permettre à la voix de la raison et de la modération de se faire entendre, ce dont on a désespérément besoin dans cette crise.

Ma délégation est d'avis que la crise au Burundi doit être traitée de façon globale, notamment aux niveaux régional et international. Les complexités inhérentes à la situation réclament une telle approche, compte tenu du fait que les événements qui ont lieu au Burundi et les solutions qui sont offertes ne se produisent pas dans le vide. Nous estimons donc qu'une approche qui reconnaîtra le caractère mutuelle-

ment inclusif des problèmes fondamentaux au Burundi et dans la région plus large des Grands Lacs — tels que les réfugiés, les perturbations économiques et les luttes ethniques — s'avérera la plus profitable.

À cet égard, ma délégation ne peut envisager de paix durable au Burundi en l'absence d'un dialogue franc entre les parties, qui tienne compte des questions fondamentales concernant l'établissement d'un règlement politique permanent et la création de conditions propices à la réconciliation nationale. Nous prions donc instamment toutes les parties intéressées de réaffirmer leur attachement au débat national et de redoubler d'efforts en vue de parvenir à la réconciliation nationale. En outre, étant donné que, de par leur nature, les problèmes qui existent au Burundi ont des ramifications régionales, ma délégation appuie l'idée de convoquer une conférence régionale pour la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, chargée d'examiner les questions relatives à la stabilité politique et économique, ainsi que les problèmes touchant la paix et la sécurité.

Ma délégation appuie pleinement tous les efforts entrepris en vue de promouvoir un dialogue largement représentatif; toutefois, nous estimons que cet objectif serait mieux servi si l'on envisageait un dispositif d'intervention rapide en vue d'une réponse humanitaire, au cas où la situation se détériorerait rapidement. Une telle mesure permettrait, à notre avis, à la communauté internationale d'être mieux préparée à intervenir efficacement si cette situation devait se présenter réellement. En outre, ma délégation estime que dans un environnement d'impunité et d'incertitude économique, une paix durable sera difficile à atteindre et le cycle de la violence se poursuivra. Nous estimons par conséquent qu'il est très important que la communauté internationale aide à réformer le système militaire, policier et judiciaire du Burundi, et fournisse des programmes de développement et d'appui.

La délégation indonésienne tient toutefois à souligner que si la communauté internationale est prête à prendre un certain nombre de mesures pour ramener la stabilité au Burundi, celles-ci ne serviront à rien sans la coopération des parties intéressées, sur les plans interne aussi bien qu'externe. Cela doit impliquer une coopération totale des parties avec la Commission d'enquête, en faisant preuve de prudence et de retenue et en s'abstenant de toute activité susceptible de provoquer un regain de violence ou de menacer le personnel humanitaire international.

Après un examen et une évaluation attentifs, ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous sommes convaincus qu'il offre une approche exhaustive et équilibrée, qui met l'accent sur la diplomatie préventive tout en reconnaissant la nécessité d'être prêt à réagir de manière efficace si les conditions l'exigent. En outre, nous pensons qu'il enverra le signal approprié, en montrant que la communauté internationale est fermement attachée et résolue à décourager la propagation inacceptable des souffrances humaines, qui font payer un lourd tribut au peuple burundais.

Pour terminer, ma délégation tient à souligner que, pour éviter un autre Rwanda, il est impératif que l'ONU prenne les mesures appropriées et nécessaires afin d'empêcher que l'aggravation des tensions ne mène à une guerre civile totale et à un véritable génocide, car ce ne sont pas seulement les pays d'Afrique mais ceux du monde en général qui attendent de l'ONU qu'elle agisse et qu'elle joue un rôle dirigeant. L'absence de mesures concrètes aurait sans aucun doute de graves conséquences non seulement pour la région mais aussi pour la crédibilité de l'ONU.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à ces hautes fonctions. Votre longue expérience de l'ONU, vos capacités en matière de communication humaine et votre connaissance approfondie des questions sont toutes à la disposition du Conseil de sécurité, et nous vous en sommes extrêmement reconnaissants.

Au cours de la dernière séance, j'ai déjà rappelé la façon excellente dont Mme Albright a assumé la présidence. Je souhaite également remercier l'Ambassadeur du Burundi de sa présence, de ses remarques profondes et de l'amabilité des paroles qu'il m'a adressées.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport. Selon celui-ci, s'il est vrai que ces derniers temps la situation au Burundi semble être un peu plus calme qu'en décembre et au début du mois de janvier, il continue de penser que la tendance est négative et que la situation sécuritaire dans le pays reste imprévisible et désespérément grave, selon ses propres paroles.

Se fondant sur le rapport du Secrétaire général, le Conseil de sécurité va adopter aujourd'hui un projet de résolution qui insiste principalement sur les aspects que la communauté internationale peut promouvoir afin que le Burundi puisse sortir de la voie de la violence.

L'objectif principal est le dialogue politique. Nous savions et nous savons tous que promouvoir le dialogue n'est pas tâche facile, mais qu'elle est bien plus ardue et difficile que tout autre type d'action préventive. C'est pourquoi le Conseil lance un appel à toutes les parties au Burundi pour qu'elles entament des négociations sérieuses pour parvenir à cet objectif.

Il a été encourageant d'apprendre du Secrétaire général que son Représentant spécial et l'ex-Président Nyerere s'emploient de façon résolue à promouvoir le dialogue, fait qui a été approuvé par la dernière conférence de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Un ancien chef d'État d'un pays africain, expérimenté et respecté, tel que M. Julius Nyerere, peut effectivement exercer une influence importante par le dialogue entre les dirigeants du Burundi voisin. Il en va de même pour l'ex-Président Carter et son attachement bien connu à la paix. L'OUA joue un rôle fondamental à l'échelon régional et l'Union européenne apporte également son important soutien. À cet égard, le Conseil de sécurité apporte son plus ferme appui à tous ceux qui facilitent le processus politique interne au Burundi.

Ce projet de résolution réaffirme l'appui à la Convention de gouvernement et aux institutions établies en vertu des dispositions de celle-ci et déclare que nous sommes prêts à aider les parties à appliquer les accords issus du dialogue politique. Il indique au Gouvernement du Burundi qu'on attend de lui qu'il prenne l'initiative en faveur du dialogue et que nous sommes prêts à l'appuyer dans cette mission. Nous voulons voir s'unir devant ce défi tous les membres du Gouvernement, l'opposition, les forces militaires et même les factions extrémistes.

Notre objectif est le dialogue et la réconciliation nationale au Burundi. Au cas où la situation humanitaire au Burundi deviendrait critique et remettrait en question le processus politique et la vie des habitants du Burundi, il faudrait envisager d'autres mesures préventives, mais qui tiennent toujours compte de l'objectif principal de la réconciliation nationale. Nous espérons que la conférence régionale pour la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs qui est envisagée connaîtra le succès à cet égard.

Nous prenons également note du fait que le Secrétaire général a réaffirmé la nature dangereuse de la situation au Burundi. C'est pourquoi le Conseil prie le Secrétaire général de poursuivre ses consultations avec les pays intéressés et avec l'Organisation de l'unité africaine concernant le dispositif d'intervention qui pourrait être mis en oeuvre, en cas de nécessité, pour appuyer le dialogue qui, nous l'espérons, se matérialisera au Burundi, ou en prévision d'une réponse humanitaire rapide au cas où la situation se détériorerait, option qui, nous l'espérons, ne sera pas à envisager. Cette capacité de réaction humanitaire rapide est indispensable pour qu'à l'avenir nous n'ayons pas à déplorer une crise humanitaire au Burundi.

Le Conseil décide également de rester attentif aux recommandations que lui fera le Secrétaire général à la lumière de l'évolution de la situation au Burundi, et réaffirme sa décision de faire face à toute éventualité en tenant compte de toutes les options possibles. Dans ce cas — que nous espérons improbable —, nous ferons en sorte que toute mesure envisagée soit sélective, en vue de ne pas affecter la population burundaise déjà tant éprouvée.

Plusieurs représentants ont déjà évoqué l'action du caucus du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais à mon tour remercier les membres de ce groupe et son équipe technique de leur contribution à l'élaboration de ce projet de résolution. En tant que coordonnateur de ce caucus, en février, ma délégation a travaillé en étroite collaboration avec les pays non alignés et les autres membres du Conseil ainsi qu'avec des délégations non membres, y compris le représentant du Burundi, que nous avons pu rencontrer ensemble et séparément à diverses reprises.

Nous pouvons affirmer en connaissance de cause que ce projet de résolution — que le Chili appuie résolument — est le fait d'un processus sérieux de consultations auxquelles ont participé sans compter tous les membres du Conseil et des non-membres du Conseil, à seule fin de rechercher un moyen de permettre au peuple burundais d'envisager un avenir de paix et de développement.

Nous pouvons assurer que le Conseil de sécurité suivra de très près la situation au Burundi et nous attendons avec un vif intérêt le rapport demandé au Secrétaire général, dans un délai de deux mois, ainsi que toute information pertinente transmise avant cette date, en cas de nécessité.

Je voudrais terminer en soulignant que, comme il ressort clairement de ce projet de résolution, le destin du Burundi est entre les mains des Burundais eux-mêmes et surtout de leurs dirigeants au sein et à l'extérieur du Gouvernement. La communauté internationale reste attentive et disposée à appuyer des solutions politiques, tout comme elle est vigilante et prête à réagir à toute dégradation sérieuse de la situation humanitaire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Chili des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mme Albright (États-Unis) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Nous sommes convaincus que cette présidence sera marquée par la sagesse, le talent diplomatique et le sens de l'humour, qualités que nous vous connaissons. Enfin, si je souhaite que vos journées soient chargées et productives, j'espère que vos nuits seront calmes.

Je voudrais remercier chacun pour les très aimables paroles qui m'ont été adressées et surtout pour la coopération de tous. Croyez-le ou non, j'ai réellement apprécié ce mois de février et j'espère que chacun pourra récupérer rapidement après cette présidence diversement qualifiée de «vigoureuse» et de «ferme».

Il arrive que dans cette salle, les membres du Conseil de sécurité tentent d'adopter des mesures préventives plutôt que curatives devant une atteinte à la paix et à la sécurité internationales. La séance d'aujourd'hui en constitue un exemple. Les troubles au Burundi, alimentés en partie par les auteurs du génocide au Rwanda et même par certaines stations de radio installées à l'intérieur des frontières du Burundi, inquiètent vivement les États-Unis et la communauté internationale.

Le projet de résolution que nous allons examiner aujourd'hui reflète la détermination du Conseil de sécurité d'empêcher que ne se produise au Burundi le type de violations massives de droits de l'homme qui ont ravagé le Rwanda en 1994. Mon gouvernement apprécie le travail fourni par les représentants du Mouvement des pays non alignés en élaborant ce texte important et équilibré. Le projet demande aux dirigeants burundais de régler leurs divergences et de mettre fin à leurs peurs par le dialogue et non par les effusions de sang et il demande au Secrétaire général d'élaborer des mesures en prévision d'une réponse humanitaire rapide en cas d'explosion de violence ou de détérioration grave de la situation humanitaire au Burundi.

Même si le destin du Burundi dépend des Burundais eux-mêmes, le Conseil, les organisations régionales concernées, les États voisins et d'autres peuvent aider les éléments modérés à résister aux incitations à la violence des extrémistes. Nous appuyons fermement les efforts de l'ex-Président tanzanien, Julius Nyerere, du Représentant spécial du Secrétaire général, Marc Faguy, de l'ancien Président Carter, de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Union européenne et de tous ceux qui s'efforcent de faciliter le dialogue et la réconciliation. Nous pouvons agir ainsi en gardant l'attention de la communauté internationale braquée sur les décisions et les actions des dirigeants burundais. Nous pouvons reconnaître les efforts déployés par le gouvernement actuel pour rétablir le calme tout en rejetant ceux qui, en actes ou en paroles, préconisent ou commettent des actes de violence. Nous devons clairement montrer que nous nous opposerons à toute tentative de déstabiliser le Gouvernement ou de prendre le pouvoir par la force ou par tout autre moyen inconstitutionnel.

Durant ma visite au Burundi, en janvier, j'ai dit aux dirigeants de ce pays que les États-Unis ne soutiendraient pas un gouvernement arrivant au pouvoir par la force au Burundi, et effectivement, feraient tout pour isoler de la communauté internationale tout gouvernement accédant au pouvoir par la force. De même, nous pouvons souligner l'importance des négociations sérieuses menées dans le cadre du débat national, approuvé par les signataires de la Convention de gouvernement du 10 septembre 1994. Les Nations Unies estiment que cette convention fournit la base légitime de gouvernement au Burundi.

Je pense qu'il est très important que les dirigeants des différentes factions au Burundi ne se méprennent pas sur les intentions et les motivations de la communauté internationale. Nous ne sommes pas en faveur d'une action susceptible de saper la souveraineté du Burundi, nous ne cherchons pas à promouvoir les intérêts d'une faction ou d'un groupe aux dépens d'un autre. Nous voulons simplement encourager des issues au Burundi qui soient conformes aux principes internationalement reconnus en matière de droits de l'homme et aux processus juridiques et constitutionnels du Burundi.

La communauté internationale peut apporter des ressources pour aider à surmonter les obstacles à la réconciliation. Ces ressources peuvent se présenter sous forme de lieu neutre pour permettre un dialogue, d'observateurs des droits de l'homme; d'aide ou d'assistance économique pour la mise en place d'institutions politiques et judiciaires efficaces. Mon gouvernement engage le Gouvernement et le peuple burundais à tirer profit de ces ressources.

Il y a eu des discussions, au cours des dernières semaines, sur l'opportunité même d'élaborer en prévision des mesures qui pourraient être prises si en dépit de nos efforts et de ceux des éléments modérés au Burundi, on assistait à une nouvelle explosion de violence. Cependant, mon gouvernement considère cette mesure comme essentielle. Vu l'horreur de ce qui s'est produit au Rwanda et la

persistance d'actes de violence au Burundi, nous n'assumerions pas nos responsabilités si nous n'agissions pas ainsi.

L'élaboration de plans de nature préventive demandée dans le projet de résolution est précisément le type d'opération envisagé lorsque l'ONU a créé son système d'arrangements consistant à tenir des forces en attente au cours de ces deux dernières années. Ces plans sont conçus pour identifier à l'avance les ressources que les États Membres seraient disposés à mobiliser rapidement en vue d'effectuer une mission humanitaire d'urgence au Burundi. Mon gouvernement exhorte les autres gouvernements à coopérer avec les Nations Unies et avec les États-Unis dans cet effort. C'est une initiative visant à soutenir la confiance des modérés au sein du Gouvernement burundais et ailleurs au sein de cette société, et elle pourrait sauver des milliers de vies.

De même, mon gouvernement invite instamment le Secrétaire général à fournir du personnel supplémentaire de sécurité et d'enquête à la Commission d'enquête. J'ai constaté ce besoin de mes propres yeux au cours de ma visite à Bujumbura, en janvier. La Commission doit achever son enquête sur les événements qui entourent la tentative de coup d'État de 1993 et les violences ethniques qui en ont résulté.

Enfin, mon gouvernement souligne l'importance de l'engagement pris par le Conseil dans la résolution 1040 (1996) et dans le projet de résolution, d'envisager de décréter d'autres mesures en vertu de la Charte, si des progrès sur la voie d'un dialogue politique global ne sont pas réalisés.

Le rapport récent du Rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme a relevé

> «une tendance au génocide de plus en plus marquée» (*E/CN.4/1996/16*)

au Burundi. Même si les efforts courageux des éléments modérés au Burundi pour empêcher la violence sont une source d'espoir, nous devons prendre très au sérieux les risques de recrudescence des massacres.

Le projet de résolution ne constitue pas une panacée : il ne fournit aucune garantie, mais il montre que la communauté internationale suit de près les événements au Burundi et que nous sommes prêts à soutenir les efforts visant à promouvoir le dialogue et à jeter les bases du progrès social. L'histoire de la région nous apprend que les auteurs de génocide commettent aussi un suicide. Le Burundi ne mérite pas ce sort; aucune nation ne le mérite. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider ce peuple à éviter ce sort et à construire un avenir fondé sur le droit et la tolérance.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante des États-Unis des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous sommes pleinement convaincus que, sous votre direction, et compte tenu de votre expérience et de vos grandes compétences professionnelles, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Vous pouvez compter sur le plein appui et la coopération la plus large de notre délégation. Je tiens aussi à féliciter l'Ambassadeur Albright de s'être acquittée avec un total succès de ses fonctions de Présidente du Conseil pendant le mois de février.

Depuis que le Conseil de sécurité a adopté le 29 janvier dernier la résolution 1040 (1996), aucun progrès important n'a été réalisé dans l'instauration d'un dialogue entre tous les éléments de l'éventail politique du Burundi en tant que moyen de parvenir à un règlement permanent et à la création de conditions favorables à la réconciliation nationale dans ce pays et d'éviter ainsi une répétition de la tragédie humanitaire qui, dans un passé récent, s'est abattue sur la sous-région des Grands Lacs.

Ma délégation estime que l'initiative visant à promouvoir le dialogue entre les parties burundaises reste un des moyens les plus réalistes de trouver une solution à la crise au Burundi. C'est pour cette raison que nous estimons que la communauté internationale doit déployer tous les efforts nécessaires pour faciliter ce dialogue politique. Nous tenons à louer à cet égard les démarches entreprises par le Secrétaire général et son Représentant spécial auprès des dirigeants burundais afin d'entamer ce dialogue le plus rapidement possible, sous les auspices des Nations Unies. Nous accordons la même importance aux pourparlers menés dans le même sens par les ex-Présidents Nyerere et Carter et les autres médiateurs désignés par la Conférence du Caire, de même que les efforts réalisés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Union européenne.

Nous croyons que la communauté internationale ne doit pas attendre que le niveau de la crise politique, économique et sociale que traverse aujourd'hui le Burundi déborde au point d'entraîner un désastre humanitaire semblable à celui qui s'est produit au Rwanda, mais qu'elle doit

prendre d'urgence des mesures destinées à prévenir l'intensification des tensions et à éliminer toute possibilité de génocide au Burundi et d'exode de réfugiés. C'est pourquoi nous estimons qu'il importe que le Secrétaire général poursuive ses consultations avec les États Membres intéressés et l'OUA en ce qui concerne les mesures que l'on pourrait adopter pour appuyer un large dialogue et une réponse humanitaire rapide au cas où la situation s'aggraverait au Burundi.

Par ailleurs, ma délégation estime que l'appui politique que la communauté internationale peut apporter au débat national convenu par les signataires de la Convention de gouvernement doit s'accompagner d'une large coopération avec le Gouvernement, afin de soutenir le relèvement économique du Burundi, la réorganisation de son système judiciaire et la réforme des forces armées et de la police.

Il est extrêmement préoccupant que le nombre des actes de violence commis l'année dernière contre les civils, les réfugiés et le personnel international des organismes de secours ait augmenté. L'incitation à la violence et à la haine ethnique ne font que contribuer à déstabiliser davantage la situation sécuritaire dans ce pays. C'est pourquoi ma délégation est d'accord pour que le Conseil condamne ces actes dans les termes les plus vigoureux et exige en même temps que leurs auteurs s'abstiennent d'en commettre de nouveaux.

Tant que cette situation d'insécurité persistera, on ne peut s'attendre à ce que les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays retournent volontairement dans leurs foyers. Le risque élevé que représente le retour au Burundi a été reconnu par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autres organisations internationales. Même lorsque ces réfugiés et ces personnes déplacées décideront de retourner chez eux, les possibilités de retour à une vie normale seront très réduites, car dans de nombreuses régions du Burundi les activités économiques et sociales ont été affectées ou paralysées par la crise.

Plusieurs tentatives ont déjà été faites par des pays de la région pour trouver conjointement des solutions à la crise des réfugiés, tentatives qui ont été retardées ou abandonnées par manque de volonté politique de la part de certaines parties burundaises. Ma délégation estime qu'il importe que, sans plus tarder, la question soit abordée au niveau régional. Nous estimons que la conférence pour la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs qui a été proposée pourrait constituer le cadre adéquat pour traiter la crise des réfugiés. Nous appuyons par conséquent les démarches entreprises par le Secrétaire général avec les gouvernements de la région en faveur de la tenue de cette conférence.

Nous voudrions, pour terminer, lancer un appel à toutes les parties au Burundi pour qu'elles coopèrent avec la Commission d'enquête établie par la résolution 1012 (1995) du Conseil de sécurité, et demander au Gouvernement d'assurer la sécurité et la protection des membres du personnel de la Commission, ainsi que du personnel des organisations humanitaires afin qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leurs fonctions. Pour toutes ces raisons, ma délégation appuie tous les éléments du projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Honduras des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Puisque c'est la première déclaration que fait un représentant de la Fédération de Russie au mois de mars, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je demande également à la délégation des États-Unis d'exprimer à l'Ambassadeur Albright notre reconnaissance pour la façon dont elle a dirigé avec succès les travaux du Conseil le mois dernier.

La Fédération de Russie est profondément préoccupée par la situation complexe qui règne au Burundi et qui frôle le désastre depuis longtemps. La gravité de la crise, qui se prolonge et qui a déjà coûté la vie à des dizaines de milliers de personnes, a entraîné une vague de réfugiés et de personnes déplacées. Cela exacerbe encore davantage la situation et menace de déstabiliser la région dans son ensemble. Pendant plus de deux ans le Conseil de sécurité a suivi avec la plus grande attention la situation au Burundi, et cette séance est la deuxième séance officielle tenue par le Conseil sur le sujet dans les quatre premiers mois de cette année à laquelle tous les États Membres des Nations Unies intéressés par un règlement rapide de ce problème ont participé. Nous espérons que cette manifestation de l'intérêt particulier porté par la communauté internationale au Burundi imprimera un puissant élan à la recherche d'une solution rapide.

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui reflète la profonde préoccupation de la communauté internationale à l'égard de la situation qui règne au Burundi et montre qu'elle est prête à chercher des mesures adéquates et équilibrées pouvant contribuer à normaliser cette situation. La priorité est clairement donnée à la diplomatie préventive, l'accent étant mis sur la nécessité d'une

reprise immédiate d'un dialogue global et constructif et la relance du processus de réconciliation nationale.

Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra mettre fin au conflit au Burundi et rompre le cercle vicieux de la violence dans ce pays.

Nous estimons qu'il est important d'exploiter au maximum le potentiel de maintien de la paix de l'Organisation de l'unité africaine, d'autres organisations régionales, des pays voisins de la région, et d'autres États intéressés. Nous pensons qu'il faut intensifier les préparatifs en vue de la convocation d'une conférence régionale chargée d'examiner les questions relatives à la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, afin de consolider davantage la stabilité politique et économique dans la région.

En même temps, les extrémistes burundais de tout bord doivent être clairement avertis qu'en cas d'escalade de la violence ou de détérioration grave de la situation humanitaire, la communauté internationale sera prête, si cela s'avère nécessaire, à prendre des mesures appropriées en vue d'une intervention humanitaire, en tenant compte de toutes les options existantes appropriées. Nous engageons instamment les parties au conflit au Burundi à faire preuve de bon sens et à profiter de toutes les occasions pour régler au plus vite la situation d'une façon mutuellement acceptable, et ce pour le bien du peuple burundais.

De son côté, la communauté internationale, ainsi qu'il est souligné dans le projet de résolution, est disposée à leur offrir l'aide et le soutien nécessaires. Estimant que le projet de résolution dont nous sommes saisis met l'accent qui convient sur la priorité que la communauté internationale accorde au règlement de la crise au Burundi, la délégation russe votera en sa faveur.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Monsieur le Président, je voudrais, d'emblée, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis certain que grâce à vos compétences remarquables et à votre riche expérience de diplomate, vous serez en mesure de mener les travaux du Conseil ce mois-ci à une conclusion heureuse. Je saisis cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur des États-Unis, Mme Albright, qui a présidé les travaux du Conseil, le mois dernier et qui a mené à bien les tâches dont le Conseil était saisi.

Le Représentant permanent du Burundi, au nom du Gouvernement burundais, vient de présenter il y a quelques instants une déclaration très complète décrivant la situation au Burundi qui mérite notre examen attentif. Le Gouvernement chinois a toujours été préoccupé par l'évolution de la situation au Burundi et espère sincèrement que ce pays retrouvera la paix et la stabilité très rapidement. Nous avons nous-mêmes fait des efforts dans ce sens. À cet égard, nous sommes heureux de constater la compréhension commune et la détermination manifestées par les autorités les plus élevées du Burundi, afin de trouver une solution à la question du Burundi. Elles se sont engagées à rétablir la paix et la stabilité dans leur pays, pour que la situation globale au Burundi puisse s'améliorer. En ce moment, le Gouvernement burundais est engagé dans sa troisième campagne pour le retour à la paix. Tout cela est de nature à stabiliser la situation au Burundi et nous tenons à manifester nos éloges et notre appui à cet effort.

Même si la situation au Burundi commence à prendre une tournure positive, le pays est toujours confronté à de nombreuses difficultés sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire. La communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a fait des efforts inlassables pour trouver une solution appropriée à la question du Burundi. Le Secrétaire général et son Représentant spécial chargé d'une mission de médiation et de bons offices ont déployé une série d'efforts diplomatiques et politiques. Il y a quelques jours, à Addis-Abeba, le Conseil des ministres de l'OUA, a accordé une importance particulière à la question du Burundi et décidé de demander à l'ex-Président Nyerere, de continuer ses bons offices en tant que facilitateur afin de trouver un règlement politique à la question du Burundi.

Le projet de résolution que le Conseil est sur le point d'adopter montre que la communauté internationale, dans ses efforts pour atteindre ses objectifs humanitaires, continuera d'encourager un vaste dialogue englobant toutes les parties au Burundi afin d'établir une confiance mutuelle, de façon que ce pays puisse parvenir à la réconciliation nationale à une date aussi rapprochée que possible.

Nous avons toujours été d'avis que les affaires intérieures d'un pays devraient être réglées par le peuple de ce pays lui-même. La communauté internationale peut fournir une assistance mais elle ne peut faire de l'ingérence, au nom de l'assistance.

La délégation chinoise votera en faveur de ce projet de résolution dont nous sommes saisis. Toutefois, pour nous, il est bien entendu, s'agissant de ce projet de résolution, que, quel que soit le type de mesure que le Conseil de sécurité prendra à l'avenir, y compris une intervention humanitaire, il devra consulter le pays intéressé, obtenir son consentement, et sonder en profondeur l'opinion de toutes les parties. Quant à savoir si la question du Burundi peut être réglée de façon appropriée ou non, il va de soi que cela influe non seulement sur le développement économique du Burundi et la vie de sa population mais également sur la paix et la stabilité de toute la région des Grands Lacs. C'est pourquoi nous demandons instamment à toutes les parties au Burundi d'agir dans l'intérêt de leur pays en entamant un vaste dialogue aussi rapidement que possible et en répondant efficacement aux appels contenus dans les résolutions du Conseil de sécurité, afin de créer des conditions propices à une réconciliation nationale rapide et d'apporter leur contribution à la paix et la stabilité dans la région.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous présenter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous sommes certains que vos compétences, votre expérience et votre sagesse remarquables vous permettront de guider avec succès les travaux du Conseil. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Albright des États-Unis, pour la manière fructueuse dont elle a dirigé les affaires du Conseil de sécurité au cours du mois de février.

Ma délégation note avec appréciation le rapport complet du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/1996/116). Il est encourageant de noter que le Secrétaire général estime que la situation s'est quelque peu calmée dernièrement dans le pays. Encore que ce changement bienvenu puisse être attribué en partie aux campagnes énergiques menées dans le cadre de la grande croisade entreprise par le Gouvernement pour rallier la population, l'Armée nationale et l'administration à la cause du retour de la paix dans son pays — croisade à laquelle l'Ambassadeur du Burundi a fait allusion dans la déclaration qu'il a prononcée il y a quelques instants — nous devons certainement être fiers de ce que l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1040 (1996), le 29 janvier dernier, a contribué à faire évoluer les choses dans ce sens. Toutefois, nous sommes conscients de ce que la situation globale au Burundi reste explosive et suffisamment grave pour justifier une vigilance de tous les instants de la part de la communauté internationale. Nous restons profondément préoccupés devant la persistance de la violence, la situation humanitaire tragique et les incitations à la haine ethnique diffusées par certaines stations de radio.

Ma délégation tient à rendre hommage au rôle de premier plan que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a joué en surveillant la paix au Burundi en dépit de conditions difficiles et de maigres ressources financières. Il faudrait l'encourager à renforcer son rôle dans le pays en élargissant sa mission d'observateurs militaires, encore que l'on ne puisse laisser l'OUA assumer seule la lourde responsabilité du maintien de la paix dans le pays. Compte tenu des vastes répercussions que cela aurait pour la paix et la stabilité de l'ensemble de la région des Grands Lacs si une catastrophe humanitaire se produisait au Burundi, il est clair que l'ONU doit veiller au maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

Dans la situation actuelle, la communauté internationale est confrontée à deux défis majeurs si elle veut instaurer une paix et une stabilité durables au Burundi. D'une part, il y a le risque de voir se produire une catastrophe humanitaire du type de celle dont nous avons précédemment été témoins au Rwanda. D'autre part, la question se pose de savoir comment parvenir à un règlement politique durable en traitant les causes profondes du conflit. C'est dans cette perspective que nous envisageons les recommandations présentées par le Secrétaire général dans le document S/1996/116. Pour relever ces énormes défis, le Secrétaire général propose une double approche : la promotion d'un dialogue politique dans le contexte de la diplomatie préventive et un plan d'urgence pour éviter la catastrophe.

Le dialogue politique englobant tout l'éventail politique au Burundi est une condition *sine qua non*; son objectif est de résoudre la crise qui couve au Burundi. Mais la communauté internationale a besoin d'une solution de rechange viable au cas où la voie du dialogue politique se révélerait inefficace pour engendrer l'esprit de compromis réciproque et la réconciliation nationale tant attendus. En outre, le dialogue et le plan en cas d'urgence sont complémentaires et se renforcent l'un l'autre. Les efforts internationaux en vue d'un règlement politique de la crise par la voie du dialogue ont plus de chance de réussir s'ils sont épaulés par un plan d'urgence fiable pour faire face à temps à une éventuelle détérioration de la situation humanitaire. L'autre mérite important de cette idée, c'est qu'une bonne planification à l'avance rend souvent toute intervention inutile. Nous pensons que les paragraphes 12 et 13 du projet de résolution

dont le Conseil est saisi reflètent d'une manière équilibrée la volonté et le souci communs de la communauté internationale de donner suite aux recommandations du Secrétaire général.

Mon gouvernement se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général, l'Organisation de l'unité africaine, l'Union européenne et les anciens Présidents Nyerere et Carter pour promouvoir le dialogue politique au Burundi, et il appuie ces efforts. Compte tenu de ce que la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs sont inséparables, nous reconnaissons qu'il importe de s'attaquer aux causes fondamentales du conflit interne au Burundi dans le contexte sous-régional. À cet égard, nous appuyons la tenue d'une conférence régionale pour la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs et nous encourageons le Secrétaire général à redoubler d'efforts dans ses préparatifs en vue de cette conférence, en coopération étroite avec les États Membres intéressés, l'OUA et l'Union européenne.

Ma délégation souligne que les efforts faits au plan international pour faciliter le dialogue au Burundi ne sauraient remplacer ceux des parties burundaises elles-mêmes, qui doivent s'accepter les unes les autres et vivre dans la paix et la prospérité. Étant donné que la plupart des parties burundaises sont actuellement représentées au sein du gouvernement de coalition dans le cadre d'un accord sur le partage du pouvoir, la priorité de l'effort international devrait consister à faire en sorte que toutes les parties respectent l'esprit et la lettre de la Convention de gouvernement, de sorte que le gouvernement de coalition puisse fonctionner correctement.

La communauté internationale peut jouer un rôle utile à cette fin en aidant à organiser un débat national englobant tous les dirigeants burundais, quelles que soient leurs convictions politiques, et en garantissant l'application de tout accord pouvant résulter de ce débat. À cet égard, nous appelons toutes les parties au Burundi à mettre de côté leurs intérêts partisans et à faire preuve de bonne volonté politique pour arriver à un compromis mutuel et à une authentique réconciliation nationale.

Ma délégation tient à joindre sa voix à celle des orateurs qui l'ont précédée pour exprimer sa profonde reconnaissance au caucus des non-alignés, qui a travaillé dur pour aboutir à l'excellent projet de résolution dont le Conseil est aujourd'hui saisi.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République de Corée des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Votre savoir-faire éprouvé, votre attitude réaliste et le pragmatisme avec lequel vous dirigez les affaires du Conseil font que nous sommes impatients de travailler avec succès sous votre direction.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Albright; sa manière extrêmement efficace de présider le Conseil de sécurité nous a aidés tout au long des 29 jours — et d'une longue nuit — qu'a duré le mois de février.

L'Allemagne appuie sans réserve la déclaration que l'Italie a faite au nom de l'Union européenne.

Comme le souligne le Secrétaire général, c'est la quatrième fois en moins de sept semaines qu'il porte, à l'aide de son récent rapport en date du 15 février 1996, la question du Burundi à l'attention du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général précise en outre que s'il l'a fait, c'est parce qu'il est convaincu que la situation dans le pays est extrêmement grave.

Il est donc tout à fait approprié, Monsieur le Président, que vous ayez donné aux membres du Conseil et à l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies l'occasion de présenter leurs vues sur la situation au Burundi et de débattre de ce que la communauté internationale doit faire. Comme les membres le savent, l'Allemagne est résolument pour une plus grande transparence.

Même si la situation actuelle est un peu plus calme, nous restons profondément préoccupés. Nous sommes préoccupés par les actes de violence. Nous sommes préoccupés par les incitations à la haine ethnique. Nous sommes préoccupés parce que la situation risque encore de s'aggraver. Nous sommes préoccupés par la situation humanitaire. Le Burundi a besoin d'une concertation générale et sérieuse conduisant à un règlement politique durable et à la réconciliation nationale. Dans les circonstances actuelles, ce n'est pas une tâche facile. Mais ce n'est pas non plus une tâche impossible. Les signataires de la Convention de gouvernement sont convenus d'un débat national. Celui-ci devrait servir de cadre au dialogue tellement nécessaire.

Le dialogue ne sera pas possible dans un environnement de violence. C'est pourquoi toutes les parties, y compris et en particulier celles qui ont des positions extrémistes, sont appelées à s'abstenir de tout acte de violence. Il faut aussi que la propagande qui incite à la haine cesse au Burundi. Au Burundi, la radio doit être utilisée pour promouvoir la réconciliation et le dialogue et pour diffuser des informations constructives.

Il incombe aux parties burundaises de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à un règlement pacifique. Mais elles ne sont pas seules. Le Secrétaire général et son Représentant spécial, l'Organisation de l'unité africaine, l'Union européenne — qui vient tout juste de désigner un représentant spécial pour la région des Grands Lacs —, les anciens Présidents Nyerere et Carter et les autres facilitateurs nommés par la Conférence du Caire, s'emploient à obtenir un règlement. À elle seule, cette longue liste de facilitateurs montre à quel point la situation est difficile.

Par leurs contacts bilatéraux, des gouvernements épaulent eux aussi les efforts déployés pour obtenir une solution pacifique. Mon gouvernement est au nombre de ceux-ci. Le relèvement économique du Burundi, avec l'aide de la communauté internationale, ne sera possible que dans un environnement pacifique et stable.

Les événements qui ont lieu au Burundi auront des répercussions au-delà des frontières du pays et, selon la voie qui sera choisie, peuvent faire peser une menace sur la stabilité de toute la région ou la renforcer. Les préparatifs en vue de la convocation d'une conférence régionale pour la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs devraient par conséquent s'intensifier.

Aujourd'hui, le Conseil va voter sur le projet de résolution concernant la situation au Burundi. Pour les raisons que je viens d'énoncer, l'Allemagne appuie fermement ce projet de résolution et votera en sa faveur.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Dejammet (France) : Monsieur le Président, pour gagner du temps, je m'associerai, mais très sincèrement et très chaleureusement, aux éloges qui vous ont été rendus, ainsi qu'à votre prédécesseur.

Le Secrétaire général a attiré l'attention du Conseil de sécurité, à la fin du mois de décembre, sur les risques que courait le Burundi, menacé d'une catastrophe humanitaire de l'ampleur de celle qu'a connue le Rwanda en 1994. Le Secrétaire général a exercé, à ce titre, avec raison, ses responsabilités. La délégation française a examiné le rapport qu'il nous a ultérieurement soumis à la lumière des deux considérations suivantes :

En premier lieu, il est nécessaire de rappeler la réalité : la situation au Burundi demeure fragile et préoccupante. Cependant, les institutions issues de la conclusion, en septembre 1994, de la Convention de gouvernement doivent être encouragées à poursuivre leur action en vue de l'apaisement, du rétablissement de l'ordre et de la réconciliation nationale. Cette action commune des autorités burundaises, soutenue par le Conseil de sécurité, l'Union européenne, l'Organisation de l'unité africaine et l'ensemble de la communauté internationale a déjà porté quelques fruits.

En second lieu, il est nécessaire que le Conseil s'assure que les décisions qu'il va prendre n'iront pas à l'encontre des efforts réalisés par le Gouvernement burundais. Il est normal que le Conseil manifeste sa vigilance en se préparant à venir en aide aux Burundais si la situation le requiert. Il ne faut pas que, dans le même temps, ces préparatifs conduisent les extrémistes de tout bord à précipiter le pays dans l'abîme. Il convient donc d'être très attentif à la perception que les premiers intéressés, les habitants du Burundi, ont de nos décisions.

La France appuie les propositions du Secrétaire général, qui vont dans le sens de la diplomatie préventive, ainsi que le recommandent également les ministres des affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine réunis à Addis-Abeba le 29 février dernier.

Il s'agit donc d'inciter les principaux acteurs burundais au dialogue et de conforter dans le même temps la position des autorités burundaises en encourageant le Président et le Gouvernement burundais à travailler étroitement de concert. Dans ce but, les missions accomplies par les différents médiateurs de la communauté internationale doivent recevoir l'appui du Conseil de sécurité.

Il s'agit ensuite de mettre en oeuvre des mesures préventives visant à désamorcer les situations dangereuses. Depuis longtemps, le rôle néfaste de certaines radios est dénoncé par le Gouvernement burundais lui-même. Il importe donc que des mesures soient prises pour l'assister dans la tâche qui conduirait au démantèlement de ces radios. Le Gouvernement burundais a également demandé dans le même dessein à l'Organisation de l'unité africaine d'augmenter le nombre de ses observateurs sur le terrain.

Les ministres des affaires étrangères de l'OUA viennent de prendre cette décision : nous devons nous en réjouir.

Il s'agit enfin et surtout de permettre à la communauté internationale d'être prête à répondre à une situation humanitaire d'urgence. Il s'agit donc d'étudier les options possibles qui permettraient à la communauté internationale de répondre de la manière la plus appropriée, et donc de manière humanitaire, à une catastrophe si celle-ci, malgré tous les efforts déployés, survenait.

Le projet de résolution qui a été préparé par les membres du caucus répond, de l'avis de la délégation française, aux vues que nous venons d'exprimer. C'est pourquoi ce projet recueillera, au moment où il sera soumis au vote, l'appui de la délégation française.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il reste un certain nombre d'orateurs. Étant donné l'heure tardive et avec l'assentiment des membres du Conseil, j'ai l'intention de suspendre maintenant la séance.

La séance, suspendue à 13 h 25, est reprise à 16 h 50.

M. Wlosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'emblée, de commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Nous sommes convaincus que grâce à votre grand talent diplomatique, votre savoir-faire et votre optimisme, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Je voudrais vous assurer de la pleine collaboration de la délégation polonaise.

Je voudrais également rendre un hommage particulier à S. E. l'Ambassadeur Madeleine Albright, pour la façon remarquable dont elle a présidé les travaux du Conseil, au mois de février.

Il y a un mois à peine, le Conseil de sécurité a débattu de l'évolution de la situation au Burundi. La délégation polonaise s'était associée à d'autres pour exprimer sa préoccupation face à la tournure prise par les événements. Comme alors, nous nous associons également aujourd'hui à la déclaration sur le Burundi prononcée par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne.

La situation au Burundi demeure très préoccupante aux yeux de la communauté internationale. Même si le dernier rapport du Secrétaire général fait état de certains signes de consolidation d'une paix difficile dans le pays, la situation politique et sécuritaire y est toujours tendue et explosive. Donc, une intensification des efforts internationaux destinés à éviter une nouvelle détérioration de la situation semble impérative.

Le projet de résolution que nous examinons reflète la conviction que des efforts politiques concertés de la part de la communauté internationale peuvent encore être efficaces, et que les possibilités d'exercer une influence diplomatique et politique sur les parties concernées n'ont pas encore été épuisées et devraient être renforcées comme il se doit.

Par ailleurs, le projet de résolution reconnaît que sans l'engagement ferme du peuple burundais de parvenir à une solution politique durable du conflit, la communauté internationale pourrait ne pas être en mesure de résoudre les problèmes auxquels l'État burundais doit faire face. L'hypothèse sous-jacente du projet de résolution dont nous sommes saisis est que la situation au Burundi n'a pas encore atteint le stade auquel la diplomatie préventive doit être remplacée par l'action préventive. Néanmoins, nous pensons nous aussi que le Secrétaire général devrait continuer d'envisager des mesures propres à réagir rapidement à toute situation humanitaire en cas d'explosion de violence ou de détérioration de la situation humanitaire au Burundi.

Le message principal que contient le projet de résolution est que l'évolution future de la situation au Burundi dépendra tant des parties au conflit — notamment les factions les plus radicales parmi elles — que de l'assistance fournie par la communauté internationale. C'est précisément la raison pour laquelle, dans le projet de résolution à l'examen, le Conseil de sécurité exprime son ferme appui aux efforts diplomatiques déployés par le Secrétaire général et son Représentant spécial, l'Organisation de l'unité africaine, l'Union européenne, les ex-Présidents Nyerere et Carter et d'autres facilitateurs nommés par la Conférence du Caire. De même, le Conseil appuie les forces qui, au Burundi, sont prêtes à poursuivre des options politiques pour désarmorcer la crise actuelle et pour entamer des négociations sérieuses dans le cadre du débat national établi conformément à la Convention de gouvernement.

En appuyant les efforts faits à l'intérieur du pays pour contenir la violence et résister aux frictions entre factions, le Conseil exprime la profonde préoccupation que suscitent en lui l'assistance fournie à certains groupes opérant au Burundi par certains responsables du génocide au Rwanda, ainsi que les activités de stations de radio qui cherchent à attiser la haine ethnique.

Gardant à l'esprit la menace que ces forces peuvent représenter, notamment, pour la stabilité de la région, il est urgent que toutes les parties intéressées au Burundi mènent une action politique afin de parvenir à une stabilisation durable qui conduirait à une réconciliation nationale authentique.

Étant donné que la réconciliation ne peut être atteinte sans l'existence d'un environnement de sécurité personnelle au sein du peuple burundais harcelé par les factions, le projet de résolution appelle à juste titre l'attention, tant de la communauté internationale que du Gouvernement burundais, sur l'importance de créer une force de police locale fiable qui ne susciterait pas la peur au sein de la population burundaise.

Le projet de résolution parle également de la coopération dans le domaine de la réforme militaire. La professionnalisation de l'armée burundaise et sa restructuration sur une base de recrutement plus large, comprenant tous les groupes ethniques, semblent essentielles à la stabilité du pays.

Il importe de noter que le projet de résolution traite de la question de la sécurité du personnel de secours qui cherche à assurer la fourniture continue d'assistance humanitaire à la population burundaise. C'est là une question qui revêt une importance fondamentale pour la survie de l'État burundais, car l'assistance humanitaire est devenue un élément majeur de l'ensemble de l'économie burundaise, frappée par des années de bouleversements politiques et sociaux violents.

Compte tenu de toutes les raisons que j'ai évoquées, la délégation polonaise votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Pologne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mano Queta (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, la délégation de la Guinée-Bissau vous félicite chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars et est convaincue qu'elle sera marquée par votre sagesse et votre compétence. Nous rendons également hommage à votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur Madeleine Albright, Représentant permanent des États-Unis, pour l'efficacité avec laquelle elle a dirigé le Conseil le mois dernier.

Cette réunion démontre encore une fois que malgré certains signes encourageants concernant l'évolution de la situation, le Burundi continue à préoccuper profondément la communauté internationale.

Ma délégation s'associe aux remerciements exprimés au Secrétaire général pour son rapport exhaustif et instructif sur la situation au Burundi présenté en application de la résolution 1040 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 29 janvier 1996.

Nous souhaitons également exprimer notre gratitude au Représentant spécial, M. Marc Faguy, à l'Organisation de l'unité africaine, à l'Union européenne et aux organisations humanitaires pour les efforts qu'ils font dans la recherche de la paix et de la stabilité pour le peuple burundais. Dans le même esprit, nous rendons hommage à l'ex-Président Julius Nyerere, à l'ex-Président Jimmy Carter et aux éminents dirigeants des pays voisins pour le rôle remarquable qu'ils jouent pour aider ce peuple à réaliser la réconciliation nationale et à ramener la paix et la stabilité dans la région.

Le Secrétaire général souligne en particulier dans son rapport que le règlement de la crise au Burundi dépendra de la volonté politique des parties au conflit. Nous faisons nôtre ce point de vue, et c'est pour cela que nous lançons de nouveau un appel pressant à toutes les parties intéressées pour que, dans un esprit constructif, ils participent aux dialogues politique et global auxquels se réfère le projet de résolution que nous allons adopter.

Pour ma délégation, le rétablissement de la confiance et de la sécurité est l'une des conditions essentielles si l'on veut que les institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales s'acquittent efficacement de leur tâche au Burundi. À cet égard, elle félicite le Président et le Premier Ministre burundais des initiatives positives qui favorisent le débat national et encouragent d'autres activités de promotion de la paix.

La Guinée-Bissau se félicite également de l'engagement des institutions de l'État burundais dans la campagne pour le rétablissement de la paix par la voie pacifique et des signes relativement positifs dont le rapport du Secrétaire général fait état. Nous demandons donc instamment aux parties burundaises de tenir compte des intérêts nationaux de l'État, d'entamer un dialogue sur une base élargie et d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous espérons que l'adoption de ce projet de résolution, qui prouve encore une fois la détermination et l'enga-

gement de la communauté internationale, encouragera le dialogue franc et constructif entre toutes les parties burundaises de façon qu'elles puissent surmonter leurs divergences et jeter les bases de la réconciliation et de la reconstruction nationales. Nous voterons donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Guinée-Bissau des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Botswana.

La situation au Burundi reste une source de grande préoccupation pour la communauté internationale. La situation politique et sécuritaire s'est constamment détériorée depuis l'assassinat du Président démocratiquement élu en 1993, entraînant une grave situation humanitaire. Des actes de violence et le climat général d'insécurité font qu'il est devenu difficile, pour le personnel des organisations humanitaires internationales, de poursuivre leurs opérations. Cette situation politique instable a eu un impact négatif sur les secteurs de production de l'économie. Le déplacement de dizaines de milliers de personnes a porté un coup sévère au secteur agricole, qui représente environ 90 % de l'économie nationale.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la prolifération de groupes extrémistes, aussi bien à l'intérieur qu'en dehors du pays, est des plus inquiétantes. Mais ce qui est plus troublant encore, c'est la tentative d'anéantir des forces politiques modérées qui sont prêtes à rechercher un règlement politique négocié au Burundi. La communauté internationale a appelé à maintes reprises à la négociation pour mettre fin à la crise. Malheureusement, les extrémistes sont de plus en plus enclins à se livrer à des actes visant à déstabiliser et renverser le Gouvernement et à rendre le pays ingouvernable. Des efforts concertés ont été faits par certains pour écarter le Président Sylvestre Ntibantunganya du pouvoir, tandis que d'autres multipliaient les attaques contre les installations stratégiques dans les campagnes.

Le Botswana appuie un règlement négocié rapide pour sortir de l'impasse politique. Nous appelons instamment le peuple burundais à faire tout ce qu'il peut pour engager des négociations visant à mettre immédiatement fin à la haine qui couve dans les organes politiques du pays. Les dirigeants politiques doivent laisser de côté leurs querelles politiques mesquines afin d'épargner à leur beau pays l'effondrement total et le chaos.

Le Botswana est profondément convaincu que seule une solution politique qui respecterait les droits de tous les Burundais, quelle que soit leur appartenance ethnique, peut mettre fin au carnage et amener la paix et la stabilité dans ce malheureux pays. Ma délégation appelle les Burundais de toutes les tendances politiques, à l'intérieur du pays comme en dehors, à entreprendre sans retard le processus de négociation visant la réconciliation nationale au Burundi. Nous appelons en particulier les forces politiques — toutes les forces politiques — décidées à trouver une solution grâce au dialogue politique à puiser courage dans le fait qu'ils ont l'appui de la communauté internationale. La communauté internationale est prête à aider tous ceux qui ont opté pour un règlement pacifique.

Même si le dialogue politique est sans nul doute l'option numéro un, la communauté internationale ne peut pas se permettre de rester impassible lorsque les éléments extrémistes s'enhardissent et créent un climat qui a toutes les chances de conduire à une grave détérioration de la situation humanitaire au Burundi. Il importe par conséquent que la communauté internationale soit unie pour prévoir une réaction énergique au cas où la situation humanitaire se détériorerait encore et où la violence se généraliserait et deviendrait incontrôlable. La communauté internationale a tiré la dure leçon du génocide au Rwanda. Rien ne saurait justifier qu'elle ne soit pas prête au cas où la violence à grande échelle éclaterait au Burundi.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aass (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais me faire l'écho des félicitations bien méritées qui vous ont été adressées.

Pour l'essentiel, la Norvège appuie les remarques faites en particulier par la présidence de l'Union européenne. Plus spécialement, comme indiqué dans la déclaration de l'Union européenne, il n'existe pas de solution viable en dehors du dialogue politique. Le dialogue est le seul moyen d'arriver à une paix durable et à la réconciliation nationale au Burundi.

Mon gouvernement suit avec beaucoup d'attention les événements dans la région des Grands Lacs et a adopté un plan d'action pour aider cette région. Dans le cadre de ce plan, le Gouvernement a débloqué pour 1996 une somme de plus de 20 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire

bilatérale et de l'appui aux efforts de paix et de réconciliation au Rwanda et au Burundi.

La Norvège appuie vigoureusement les efforts de médiation internationaux entrepris par le Secrétaire général et son Représentant spécial ainsi que par l'Organisation de l'unité africaine et d'éminents dirigeants africains comme l'ancien Président Nyerere, de la Tanzanie. Nous nous félicitons aussi que l'Union européenne ait récemment nommé un envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. Nous espérons que cette présence internationale fera comprendre aux éventuels coupables que la communauté internationale prend très au sérieux les menaces violentes contre le processus de changement négocié. Dès le début, nous avons appuyé les efforts en vue de la convocation d'une conférence internationale sur la coopération, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs, et nous espérons que des progrès seront très bientôt enregistrés.

La situation au Burundi n'est pas sans signes encourageants. La «Campagne de sensibilisation» que le Gouvernement a encouragée semble avoir contribué à un déclin de la violence, et nous espérons sincèrement que cette tendance va se confirmer. Toutefois, nous avons encore des raisons d'être profondément inquiets pour la sécurité de la population civile et celle des organisations internationales de secours humanitaires et de leur personnel.

Selon nous, sans un ferme engagement du Gouvernement à l'égard de la réconciliation et de la paix, mais aussi sans des garanties de sécurité suffisantes et le respect des droits de l'homme, il ne sera pas possible à la communauté internationale de fournir aux autorités l'assistance voulue pour le relèvement et la reconstruction nationales.

C'est avec cet objectif humanitaire à l'esprit que la communauté internationale a examiné mesures et plans d'urgence éventuels pour améliorer la sécurité au Burundi. Ces mesures doivent être prises pour ce qu'elles sont : un moyen d'aider et d'épauler le Gouvernement dans ses propres efforts de paix et de réconciliation.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Norvège des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abdellah (Tunisie) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom du groupe africain.

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter vivement de votre accession à la présidence du Conseil. Votre longue expérience et vos talents affirmés de diplomate chevronné sont, nous en sommes sûrs, un gage de succès pour les travaux du Conseil. Nous sommes fiers de voir l'un des fils émérites de l'Afrique présider cette auguste instance et participer activement à la consolidation de la paix en Afrique et dans le monde.

Nous saisissons cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur des États-Unis, Mme Madeleine Albright, pour les efforts louables qu'elle a déployés à la tête du Conseil au cours du mois écoulé, sur les questions africaines.

Le Conseil de sécurité examine pour la deuxième fois en un mois la situation au Burundi. C'est assurément là un signe de grave préoccupation de cette instance et, au-delà, de la communauté internationale tout entière face à la durée de la crise et à la persistance de l'instabilité dans ce pays. Pendant ce temps, la situation humanitaire se détériore sérieusement, les institutions politiques sont bloquées et l'économie et les infrastructures du pays sont gravement menacées.

Répétera-t-on assez à l'adresse des parties concernées au Burundi que la violence n'est que mauvaise conseillère, que le recours à la force, loin de résoudre leurs problèmes et leurs divergences ne fait que les envenimer et que la seule voie de salut est celle du dialogue et de la réconciliation nationale, seule à même de permettre un règlement pacifique qui épargnerait le sang du peuple burundais.

L'amélioration toute relative du climat de sécurité à Bujumbura est un signe positif que nous relevons, comme nous encourageons les efforts significatifs fournis par le Gouvernement burundais pour le rétablissement de la paix et de la sécurité. Mais nous ne pouvons nous empêcher de relever en même temps l'absence de progrès tangibles quant à une solution des problèmes de fond que connaît le pays.

Nous exhortons le peuple burundais, en particulier les forces politiques et les forces armées, à faire preuve d'engagement ferme au dialogue, à la paix et à la réconciliation nationale. Nous lançons un appel à toutes ces forces afin qu'elles oeuvrent ensemble à la mise en oeuvre de la Convention de gouvernement en vue de la restauration et de la consolidation de la paix, de la sécurité et du retour à la démocratie au Burundi.

L'Organisation de l'unité africaine, qui a dépêché à temps des observateurs militaires au Burundi dont elle a prolongé le mandat de trois mois en décembre dernier, s'est déjà saisie de la situation dans ce pays par le biais de son mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Cette organisation, sous la direction de son Président en exercice, poursuit des efforts inlassables pour aider les parties au Burundi à parvenir à une solution politique durable.

À cet effet, il est important que les consultations et la coordination à l'appui du dialogue politique d'ensemble se poursuivent entre l'OUA, le Conseil de sécurité et le Secrétariat de l'ONU.

La communauté internationale devrait poursuivre et renforcer par tous les moyens appropriés son aide et son encouragement aux parties en présence au Burundi pour l'enclenchement et l'aboutissement rapide d'un tel dialogue. Dans ce cadre, la nécessité de faire taire les stations de radio distillant la haine et semant la discorde nous semble revêtir, entre autres, un caractère prioritaire. Nous réitérons l'appel à une plus grande coopération entre les pays de la région dans leur recherche d'une solution durable aux problèmes de l'insécurité et de l'instabilité.

Le dernier Conseil des ministres de l'OUA, tenu à Addis-Abeba du 26 au 28 février 1996, a renouvelé son soutien à la convocation d'une conférence régionale sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

Sur le plan humanitaire, une assistance urgente et accrue aux personnes déplacées au Burundi et aux réfugiés burundais dans les pays voisins est nécessaire, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bujumbura.

Après la Conférence du Caire, tenue les 28 et 29 novembre 1995, une deuxième conférence internationale sur la zone des Grands Lacs, à laquelle prendront part les Présidents du Rwanda, du Burundi, de l'Ouganda, du Zaïre et de la Tanzanie, se tiendra à Tunis la semaine prochaine. Cette conférence examinera un ensemble de questions, en particulier d'ordre humanitaire, concernant les réfugiés, ainsi que la situation économique et de sécurité dans cette région. Elle constituera une contribution au rétablissement de la sécurité, de la paix et de la stabilité, ainsi qu'un jalon sur la voie du développement et de la reconstruction au Burundi et dans tous les pays de la sous-région.

Enfin, nous lançons un appel aux autorités burundaises pour qu'elles améliorent les mesures visant à assurer la sécurité et la protection du personnel des organisations internationales et des organisations non gouvernementales de manière à faciliter le travail humanitaire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bakuramutsa (Rwanda) : Monsieur le Président, permettez à la délégation du Rwanda de vous exprimer ses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes convaincus que votre sagesse et votre grande expérience permettront au Conseil de sécurité d'assumer pleinement ses responsabilités à la satisfaction des pays Membres de l'Organisation. Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Albright et sa délégation pour l'oeuvre importante accomplie pendant sa présidence au cours du mois de février.

La délégation du Rwanda se félicite de l'initiative visant à tenir un débat public sur le Burundi. Cette initiative, que nous pourrions considérer comme la palabre africaine autour de l'arbre, est nécessaire pour nous, les Africains, au sein de cette Organisation, dont ils constituent un groupe majoritaire et qui malheureusement représentent le continent le moins privilégié, dont certains pays sont en permanence à l'ordre du jour des travaux du Conseil de sécurité. Ce débat public nous permet de nous faire entendre, et nous fait espérer qu'un jour nous serons suffisamment écoutés et compris.

Ma délégation voudrait aborder la question burundaise, principalement dans le cadre sous-régional des pays des Grands Lacs. Les maux dont souffre le Burundi sont une gangrène contagieuse qui affecte toute la sous-région. C'est pourquoi, tout en respectant la spécificité et les particularismes de chaque pays de la sous-région, il y a des points qui méritent d'être examinés en commun et qui affectent aussi le Burundi.

Le premier point est l'institutionnalisation de l'impunité dans la sous-région. Ce point a atteint son paroxysme au cours et après le génocide au Rwanda. Non seulement les criminels n'ont pas été empêchés de commettre leurs méfaits, mais ils n'ont jamais été inquiétés dans la sous-

région. Au contraire, dans certains cas, ils ont bénéficié d'une protection spéciale. Cette culture d'impunité a eu comme conséquence l'encouragement des criminels de tous bords, aussi bien ceux du Rwanda que ceux du Burundi. Ils se sont organisés, entraînés, armés et ils ont commencé un début de génocide au Burundi.

L'impunité, qui avait été institutionnalisée dans la sous-région, a été encouragée par la communauté internationale du fait de son inaction et/ou par des réactions inadéquates de sa part. Par conséquent, on ne peut résoudre le problème burundais sans qu'il y ait éradication de la culture d'impunité dans la sous-région.

Le deuxième problème est le laisser-faire, un laisser-aller caractéristique qui encourage la détérioration de la situation dans la sous-région. Le Rwanda a perdu un huitième de sa population en raison des propagandes de haine diffusées par un émetteur radio. Tout le monde reconnaît le puissant impact de la radio qui a propagé la haine au Rwanda. Le même type de stations de radio inonde les campagnes burundaises de messages de haine invitant à l'extermination. Aucune action adéquate n'a été prise pour empêcher ces auteurs de crimes contre l'humanité de semer la haine au sein des populations.

Le laisser-faire est constaté aussi au niveau de l'armement, de l'entraînement et de l'infiltration de criminels à l'intérieur du Burundi. La culture de l'impunité, que j'ai citée plus haut, a permis aux auteurs du génocide au Rwanda de se joindre aux extrémistes du Burundi en leur apportant leur appui dans les méthodes d'extermination dont ils se sont déjà rendus tristement célèbres. Nous espérons qu'un jour, cette coopération Sud-Sud pourra se muer en une collaboration plutôt positive. En attendant, personne ne songe à arrêter ces criminels; au contraire, les forces de l'armée burundaise sont fortement critiquées et les mouvements internes qui tâchent de s'organiser pour ne pas se faire exterminer, comme au Rwanda, sont taxés d'extrémisme. Ici, il est de notre devoir de rendre hommage aux différentes institutions burundaises qui, grâce à leur sang-froid, ont réussi à sauvegarder la souveraineté du pays et la stabilité de la population malgré diverses provocations.

Le troisième problème de la sous-région est le manque de consultation des pays concernés. Beaucoup de solutions et de décisions sont envisagées et les pays concernés sont mis devant le fait accompli par la communauté internationale. Les problèmes des pays tels qu'ils sont exprimés par leurs citoyens ne sont pas correctement pris en charge. Au contraire, des initiatives sont prises et imposées au pays. Un exemple est l'idée d'une intervention militaire au Burundi. Cette intervention se fera pour qui et contre qui? Comment ces forces étrangères identifieront-elles les bons et les mauvais Burundais, étant donné qu'ils ne portent pas de badges? Entre-temps, personne ne parle de la destruction de la radio qui sème la haine! Personne ne parle d'arrêter les infiltrations de criminels; ce sont là des besoins réels exprimés par les Burundais à la communauté internationale.

Et pourtant, si ces deux problèmes étaient résolus, les Burundais pourraient avoir un répit qui leur permettrait de s'engager ensemble dans un dialogue constructif. Ce répit, nécessaire à la population des Grands Lacs, on ne le retrouve pas dans les grandes conférences, du type conférences onusiennes, qui brassent beaucoup d'idées et mobilisent beaucoup d'observateurs dans les coulisses et qui seront évaluées davantage sur la base du montant des dépenses qu'à la lumière de l'effet qu'elles provoquent. En effet, ce ne sont pas ces conférences qui permettront aux Burundais sur les collines d'arrêter la bataille et de s'entendre, ce ne sont pas elles qui vont arrêter les auteurs du génocide.

Le quatrième point qui me semble important pour la région est la situation économique qui, au départ, était fragile et qui se détériore rapidement à cause de la situation politique. L'état de pauvreté sans issue ne sera pas un facteur favorable à la paix dans la sous-région.

Il nous faudra changer de méthode et d'approche pour résoudre les problèmes africains en général et les problèmes des pays des Grands Lacs en particulier. En premier lieu, il faudra que les pays des Grands Lacs participent activement à la recherche de solutions à leurs problèmes. Un pays comme le Burundi a mis en place des institutions qui lui permettront de résoudre ses propres problèmes, telles que la Convention de gouvernement, les différentes commissions qui ont été créées à différentes occasions pour résoudre des problèmes particuliers. Le devoir de la communauté internationale est de permettre à ces institutions de travailler dans la sérénité, en empêchant les infiltrations de criminels et en faisant taire la radio qui propage la haine. S'il y a une intervention militaire venant de l'extérieur, elle doit être orientée dans ce sens, et dans ce sens seulement.

Nous voudrions féliciter ici les dignes fils de l'Afrique, le Président Julius Nyerere et Mgr Tutu pour leur initiative visant à amener la paix dans la sous-région. Ce sont des initiatives de ce genre qu'il faut soutenir. Le Centre Carter et son président méritent également d'être félicités.

Pour aider les Burundais à prendre en charge leurs problèmes, il faut éradiquer la culture de l'impunité dans la sous-région. Cela est possible, d'autant plus que la nature

du crime interpelle l'humanité tout entière. Encore une fois, la communauté internationale a un rôle à jouer et des responsabilités à prendre. Elle sait très bien où se trouvent les criminels. Elle a les moyens de détruire ou de brouiller la radio qui sème la haine. Il faut qu'elle prenne ses responsabilités avant que la région ne s'embrase et qu'un autre génocide ne se commette.

L'appui économique aux pays de la sous-région contribuerait à la diminution des tensions. Nous voudrions attirer l'attention de la communauté internationale sur des organisations qui profitent de la misère de la sous-région pour faire des programmes et projets qui ne profitent qu'à leurs auteurs et n'ont guère d'effet sur les bénéficiaires. D'autres projets dits de développement, tels les projets environnementaux en cours de formulation à l'heure actuelle, ont une nature plutôt politique et divisionniste; ces projets devraient être repensés non seulement pour qu'ils soient de nature holistique mais aussi pour qu'ils couvrent les zones touchées par la présence des réfugiés. Il faut éviter la promotion de l'industrie de la misère dans la sous-région.

Je voudrais terminer en demandant encore une fois que les pays des Grands Lacs participent beaucoup plus aux décisions qui concernent leur devenir et que les institutions nationales et les organisations sous-régionales et régionales soient beaucoup plus impliquées dans la recherche de solutions dans cette partie de l'Afrique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Rwanda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Congo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abibi (Congo) : Monsieur le Président, la délégation congolaise a de nombreuses raisons de se réjouir de vous voir présider, en ce mois de mars, les travaux du Conseil de sécurité. Parmi ces raisons, nous voulons souligner vos qualités de diplomate chevronné, votre sagesse, votre longue expérience dans la maîtrise des dossiers de l'Organisation des Nations Unies et les relations fraternelles particulièrement chaleureuses qui existent entre les délégations de nos pays respectifs. Nous sommes sûrs que, sous votre conduite, le Conseil de sécurité accomplira un travail remarquable.

Nous voudrions également adresser à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Madeleine Albright, toutes nos félicitations pour la manière extrêmement professionnelle dont elle a conduit les travaux du Conseil et pour les résultats obtenus au cours du mois de février.

Ma délégation est solidaire de la déclaration faite ici par le Représentant permanent de la Tunisie, au nom du Groupe africain.

Le Burundi et le Congo sont unis par de nombreux liens, notamment l'appartenance à un même continent et à la même sous-région, l'Afrique centrale, et nos devises comportent les mêmes mots : unité, travail et progrès.

Le Congo, comme les autres pays de la sous-région, est solidaire des efforts déployés par les Burundais, avec le soutien actif de la communauté internationale et de l'OUA, pour surmonter les difficultés actuelles et engager un véritable processus de réconciliation nationale.

C'est cette préoccupation qui a animé les représentants des États de notre sous-région, réunis il y a quelques mois à Brazzaville dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies pour les questions de sécurité en Afrique centrale, comité dont la présidence est présentement assurée par le Ministre congolais des affaires étrangères.

Dans la déclaration dite de Brazzaville, adoptée à cette occasion, les pays membres du Comité ont exprimé leur profonde préoccupation devant la persistance des tensions et de la violence dans la sous-région d'Afrique centrale. Ils ont noté que cette situation a engendré d'immenses pertes en vies humaines, infligé des souffrances indicibles aux populations, y compris le mouvement massif des réfugiés. L'insécurité qui en découle mine les efforts de développement des gouvernements et des peuples de la sous-région en dépit de leurs nombreuses richesses.

Mon pays estime que cette analyse reste encore valable et considère que la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité dans la sous-région incombe aux peuples et gouvernements des pays concernés. C'est pourquoi nous avons toujours encouragé les efforts déployés dans ce sens, notamment ceux qui, dans le cas du Burundi, aident les frères burundais à consolider le processus de réconciliation nationale et de rétablissement de la paix. De ce point de vue, la Convention de gouvernement demeure, à nos yeux et dans les conditions actuelles, un élément fondamental pour jeter les bases d'une réconciliation nationale effective.

Mais des solutions durables à tous les défis auxquels le Burundi et d'autres pays de la sous-région se trouvent confrontés exigent une coopération étroite entre la commu-

nauté internationale, l'Organisation de l'unité africaine et les institutions sous-régionales d'une part, et les pays concernés d'autre part.

Mon pays se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies et son Représentant spécial et appuie fermement les initiatives prises par l'OUA, par le Président Nyerere et par d'autres personnes de bonne volonté pour faciliter le dialogue politique entre les frères burundais, toutes tendances confondues. La voie du dialogue est en effet l'unique voie susceptible de permettre au Burundi de tourner définitivement le dos à la logique des affrontements, de la violence et de l'exclusion, pour promouvoir une réconciliation nationale véritable et garantir la stabilité et la sécurité nécessaires à l'amélioration des conditions de vie de la population.

C'est le message fraternel que nous voulons lancer une fois de plus à nos frères burundais à l'occasion de l'adoption par le Conseil de sécurité d'un projet de résolution qui nous paraît prendre en compte tous les éléments actuels de la situation au Burundi.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Congo des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ayewah (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation nigériane, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Vos qualités bien connues de diplomate et votre sens de l'humour assurent ma délégation que la présidence du Conseil est en bonnes mains.

Je tiens à rendre hommage à l'Ambassadeur Madeleine Albright, Représentant permanent des États-Unis, pour la manière courtoise et efficace dont elle a dirigé le Conseil le mois dernier.

Nous avons lu avec intérêt le dernier rapport sur le Burundi, et nous félicitons le Secrétaire général des efforts audacieux et créatifs qu'il a déployés pour présenter l'état actuel de la situation dans ce pays. Notre délégation, en tant que membre du Conseil depuis deux ans, a eu le privilège de participer à deux missions au Burundi. Sur la base, tant de notre expérience acquise sur le terrain au cours des deux missions, que des documents existant sur le sujet, nous ne pouvons que partager les préoccupations et les frustrations exprimées dans le rapport du Secrétaire général.

Mais, chose plus importante encore, nous devons appeler l'attention sur l'impérieuse nécessité d'agir promptement et de manière préventive afin d'empêcher que le Burundi ne s'enlise davantage dans la violence et l'effusion de sang. Alors que l'on se préoccupe généralement des événements qui se produisent au Burundi, la communauté internationale n'a pas été en mesure de répondre à ces préoccupations par des actions concrètes. Ma délégation convient que toute solution à la crise qui règne au Burundi dépendra de la volonté politique concertée des parties au conflit et de celle de la communauté internationale. En outre, toute action envisagée à cet égard doit avoir l'appui du peuple du Burundi si l'on veut qu'elle réussisse.

Néanmoins, nous ne devrions pas permettre que la communauté internationale soit otage d'un veto ou des susceptibilités de n'importe quel groupe particulier au Burundi. La majorité de la population burundaise désire la paix, et les Burundais sont prêts à vivre en paix les uns avec les autres. L'expérience a montré que, lorsque le Conseil de sécurité parle d'une seule voix, la majorité de la population au Burundi écoute. À notre avis, il est grand temps que la communauté internationale fasse quelque chose de concret pour accroître le pouvoir d'action de toutes les forces modérées au Burundi. D'ores et déjà, l'attention accrue accordée par la communauté internationale au Burundi a quelque peu stabilisé la situation dans ce pays ces dernières semaines. Nous devons tirer parti de ce résultat.

La nature de l'assistance en faveur du Burundi doit être multidimensionnelle, socio-économique, technique et diplomatique, et elle doit impliquer des efforts au niveau national, sous-régional et international, efforts qui doivent être entrepris parallèlement.

À cet égard, les efforts que déploie le Gouvernement burundais pour promouvoir le dialogue sont cruciaux. La coordination et la coopération accrues entre le Président et le Premier Ministre représentent un progrès dans cette direction. Y est étroitement liée la proposition de tenir une conférence pour la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, chargée d'examiner les questions relatives à la stabilité politique et économique ainsi qu'à la paix et à la sécurité dans les États de la région des Grands Lacs. Nous espérons qu'il sera possible de trouver parmi les pays de la région une base mutuellement acceptable pour une réunion aussi vitale.

À l'échelle du continent, nous aimerions louer la contribution de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), et plus particulièrement celle de sa Mission d'observateurs. Les énormes sacrifices consentis par l'OUA pour aider à stabiliser la situation au Burundi doivent être renforcés par l'appui logistique et financier des membres de la communauté internationale. Il serait regrettable que cet important instrument d'action préventive ne puisse perdurer faute de ressources.

Ma délégation espère donc que le Conseil de sécurité examinera attentivement les mesures qui devraient être prises à titre préventif pour compléter et renforcer les différents efforts et initiatives diplomatiques. Nous espérons aussi que les pays donateurs aideront à trouver une solution aux problèmes socio-économiques du peuple burundais.

Pour ce qui est du projet de résolution que le Conseil de sécurité est sur le point d'adopter, nous pensons qu'il s'agit d'un texte équilibré, en ce sens qu'il reconnaît la primauté du dialogue et des négociations laborieuses pour essayer de résoudre les graves problèmes socio-économiques du Burundi. Il exprime aussi l'intention du Conseil de sécurité d'appuyer ces processus et de rester prêt à réagir rapidement aux événements au Burundi, y compris pour ce qui est des plans d'urgence pour une intervention humanitaire éventuelle, si cela s'avérait nécessaire. Ma délégation voudrait cependant faire appel à la prudence : tout effort ou préparatif de ce type doit respecter la souveraineté du Burundi et les voeux exprimés par son gouvernement. Toute initiative visant à passer outre cette condition entraînerait de graves difficultés et pourrait, en fin de compte, conduire à l'effet contraire à celui recherché.

Pour conclure, je voudrais réitérer les appels qui ont été lancés à toutes les forces et groupes politiques au Burundi pour qu'ils donnent une chance à la paix, pour qu'ils coopèrent avec l'Organisation de l'unité africaine, les Nations Unies, ses institutions et organes, et toutes les personnalités décidées à trouver une solution à la crise au Burundi, et pour qu'ils aident la population à vivre en paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Nigéria des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1049 (1996).

Le représentant du Burundi a demandé à prendre de nouveau la parole. Je la lui donne.

M. Terence (Burundi) (*interprétation de l'anglais*): L'adoption de cette résolution m'amène, au nom de mon gouvernement, à exprimer nos sincères remerciements à tous les membres du Conseil de sécurité pour cet événement important dans le processus de recherche de la paix dans mon pays.

Certains des paragraphes du dispositif méritent plus que d'autres nos louanges. Parmi eux, le paragraphe 6, qui contient la décision du Conseil d'installer une station de radio de l'ONU. Cette initiative aura un extraordinaire impact bénéfique sur l'opinion publique et sur toute la société burundaise. Aussi pensons-nous que ce genre d'innovation mérite la gratitude de mon pays, et nous espérons bien sûr que la mise en oeuvre de ce paragraphe ne restera pas lettre morte. En tous points, nous pensons qu'une résolution de ce genre est bien plus réaliste que d'autres options susceptibles de compromettre tous les efforts entrepris dans ce processus de paix.

Pour conclure, Monsieur le Président, je vous ai félicité de votre accession à la présidence et j'ai dit combien la tâche dont vous vous acquittez est importante et salutaire. Toutefois, j'attendais cette occasion pour parler du Botswana, du rôle capital que votre délégation a joué depuis six mois et des liens étroits que votre délégation et la mienne ont noués depuis mon arrivée, il y a six mois. Point n'est donc besoin de dire combien nous sommes reconnaissants du rôle central joué par votre délégation et

de votre dévouement à la cause de mon pays, de l'Afrique en général et des Nations Unies.

Monsieur le Président, nous pensons que si vous maintenez cet élan, notre peuple, notre gouvernement et les autres principaux acteurs dans mon pays seront finalement en mesure d'atteindre leur objectif ultime — pas seulement le dialogue que nous avons proposé et sur lequel nous insistons, mais plus particulièrement la réconciliation nationale, qui est leur but final et le plus important.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Burundi des très aimables paroles qu'il a eues pour moi et pour ma délégation.

Il n'y a plus d'orateurs.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 50.